

mars-avril. 2014
n°230

Pour plus d'informations : www.ville-labege.fr

■ *Infos municipales*

Venez fêter les 10 ans de la médiathèque

les 10 ANS DE LA MÉDIATHÈQUE DE LABÈGE

LE PROGRAMME

■ *Infos associatives*

BLAC : basketteurs/basketteuses motivé(e)s

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique

MAIRIE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

■ *Infos générales*

Ateliers vélos de la Maison de la mobilité





1er tour : dimanche 23 mars

2e tour : dimanche 30 mars

ESPACE JEUNES

Retrouvez les infos **pages 21/22**

ANALYSE DE L'EAU

Eau prélevée le 21/10/2013 à l'école maternelle
pour l'ARS par le LDE

		L.Q.*
Aspect de l'eau	RAS	-
pH	8,2	6,5 - 9,0
Conductivité à 25 °C	301 µS/cm	200 - 1100
Turbidité	< 0,10 NFU	< 2,0

		L.Q.*
Bactéries aérobies revivifiables à 36 °C	< 1/ml	-
Bactéries aérobies revivifiables à 22 °C	< 1/ml	-
Coliformes thermotolérants	0/100 ml	0
Entérocoques	0/100 ml	0

Conclusions : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

* L.Q. : limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (décret du 3/01/89).

Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Au cours du Conseil Municipal du 18 février 2014, M. Damien Gloriès a présenté le rapport d'orientation budgétaire pour 2014.

Ce rapport conforte les grands axes budgétaires présentés en 2013 : fonctionnement maîtrisé qui dégage depuis plusieurs années une capacité d'autofinancement supérieure à 1,3 M €, financement des dépenses sans recours au levier de la fiscalité (taux maintenus : foncier bâti = 20 %, taxe d'habitation = 4,69 %), recherche de marges de manœuvre pour la poursuite d'un ambitieux plan pluriannuel d'investissements sans accroître l'endettement de la commune. Il s'agit de la continuité de la politique communale en matière de maîtrise de l'endettement (montant de la dette fin 2013 : 6,7 M €), en diminution par rapport aux années antérieures.

Le rapport présenté atteste de la bonne santé financière de la commune qui laisse les perspectives d'investissement ouvertes pour 2014.

Rappel

Prochaine collecte des informations pour le bulletin de mai 2014 :

avant le 10 avril 2014 dernier délai

Pour les articles déjà saisis sur ordinateur, ayez l'amabilité de les envoyer par courriel à rbeugne@ville-labege.fr ou, si vous n'avez pas d'adresse électronique, de lui fournir ces textes sur un support numérique (clé USB, CDrom...) qui vous sera restitué.

Consultations d'avocats Permanences

Les vendredis de 14 h 30 à 16 h 30

- 21 mars : Me Sophie Monier
- 4 avril : Me Marie-Laure Cavalie-Fortune
- 18 avril : Me Ludovic Seree de Roch
- 16 mai : Me Axelle François-Thary

Sur rendez-vous au 05 62 24 44 44

Sommaire

Infos municipales

Infos intercommunales

Infos associatives

Infos générales

Conception maquette - Réalisation : Sicoval
Rue du Chêne Vert - Labège
Photos de couverture : Richard Beugné

Au Conseil municipal

Le dernier bulletin vous a relaté les comptes-rendus de trois réunions qui ont eu lieu entre octobre et novembre 2013. En décembre 2013, le Conseil municipal s'est encore réuni deux fois, les 10 et 17 décembre. Vous trouverez ci-après la liste des décisions qui y ont été prises.

Réunion du 10 décembre 2013

• Travaux en délégation

- Gymnase l'Europe : aménagement pour gradins en bois (Menuiserie Delmas - 2 805 € HT)
- Le Pastel : protection des coffrets électriques d'éclairage de la Place Saint Barthélémy (Bousquières - 955 € HT)
- Le Pastel : menuiserie intérieure (Menuiserie Delmas - 845 € HT)
- Église : pose de menuiserie intérieure (Menuiserie Delmas - 1 193 € HT)
- Médiathèque : Étanchéisation par pose de bitume (SARL Couffinal - 1 971 € HT)
- Chemin de la Fontaine St-Sernin : relevés pour travaux d'alignement (Géo Sud-Ouest - 2 650 € HT)
- Système d'appel d'urgence : consultation pour un marché d'un an pour laquelle trois sociétés ont répondu (société Cédralis retenue pour 2 000 € HT, moins disante dans la mesure où cette société qui gère le système actuel n'avait pas de coûts supplémentaires pour la formation du personnel)
- Aire d'accueil des gens du voyage : consultation pour la gestion de cette aire pour laquelle trois sociétés ont répondu, la société Vago ayant été retenue pour 37 949 € TTC annuel.

Le Conseil municipal a confirmé à l'unanimité l'engagement de ces travaux et de ces marchés.

• Comptabilité-Finances

a) Décision modificative n°7 : régularisation des amortissements des biens communaux).

Suivant le Code général des collectivités territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues de procéder à des amortissement comptables. Le seuil de population précité a été franchi en 2006 (d'après une nouvelle méthode de calcul de l'Insee) et la commune a donc dû régulariser tous les amortissements non comptabilisés depuis le 1er janvier 2006, soit 278 777,82 €. Cela a pour conséquence d'augmenter les recettes sur les programmes d'investissement concernés et d'augmenter d'autant les dépenses de fonctionnement au niveau des dotations aux amortissements. Inversement, des frais d'études de 6 511,45 € ont été immobilisés à tort en fonctionnement et doivent être annulés en investissement et en fonctionnement.

Ce jeu d'écriture n'a aucune conséquence sur le budget mais diminue de fait de 272 266,37 € le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement.

Accord unanime du Conseil.

b) Garantie d'emprunts finançant la construction de 17 logements Promologis, avenue Louis Couder/chemin Canteloup

Quatre prêts d'une durée de 40 ans pour un total de 1 520 231 € (prêts locatif à usage social -PLUS- foncier et travaux et prêt locatif aidé intégration -PLAI- foncier et travaux) ont été consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à Promologis pour la construction de 17 logements à caractère social situés près de l'ensemble immobilier Terrasse plein ciel de la Cogedim. La garantie de la commune de Labège est accordée à 100 % pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci par l'emprunteur.

Le Conseil municipal a adopté cette décision à l'unanimité.

c) Clôture du budget annexe de la Régie des transports de Labège

La régie des Transports publics Labège, dénommée Régie des transports de Labège, et créée par délibération en date du 17 mai 1984 n'a plus de raison d'être maintenue et doit être clôturée le 31 décembre 2013.

Décision acceptée par le Conseil à l'unanimité moins 2 abstentions.

d) Décision modificative N°8 Régularisation d'écritures sur les exercices 1998/1999/2000

À la demande du Trésor public, une régularisation d'écriture comptable concernant les exercices budgétaires 1998, 1999 et 2000 doit être réalisée pour des mandats de paiements Sivom (ordures ménagères) et SDEHG (électricité) émis sur le compte 238 pour un montant de 2 987 072,26 francs, soit 455 376,23 €, au lieu d'une répartition sur les comptes 2151 (Réseaux de voierie) pour 2 887 058,26 francs, soit 440 129,19 € et 21534 (Réseaux d'électrification) pour 100 014,00 francs, soit 15 247,04 €.

Accord du Conseil.

e) Autorisations d'engagement du quart des investissements 2013 pour 2014 avant le vote du budget

Si la loi permet l'engagement de dépenses de fonctionnement en début d'année, même si le budget primitif n'a pas encore été voté, il n'en est pas de même pour les dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal doit autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2013).

Les crédits ouverts à la section d'investissement sur le budget 2013 étaient de 3 838 550,67 €.

Les crédits à affecter pour 2014 pour cette autorisation de dépenses d'investissement sont donc de 959 637,67 €.

Accord unanime du Conseil.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

f) EIMSET : avance sur participation de 2014

Une avance de trésorerie a été votée par délibération du 24 septembre 2013 en faveur de l'EIMSET pour un montant de 20 000 €. Compte tenu des difficultés rencontrées pour le remboursement de cette avance sur l'exercice 2013, proposition est faite au Conseil de transformer cette avance en avance sur le versement de la contribution au fonctionnement de l'EIMSET pour 2014.
Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité cette proposition.

• Adoption du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le PADD présenté est conforme au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Grande agglomération toulousaine et doit être intégré dans le Plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration. Largement diffusé et proposé à la consultation du public, le PADD a été rédigé en tenant compte des améliorations qui ont été proposées avant d'être soumis à l'approbation du Conseil municipal.
Il se décline suivant 5 axes :

- adapter le territoire à l'offre en transports en commun,
- accompagner la dynamique démographique à l'échelle de la commune,
- affirmer les entrées de ville,
- maintenir un cadre de vie de qualité,
- préserver les espaces agricoles.

Considérant que le PADD est conforme aux orientations souhaitées, le Conseil municipal l'a adopté à l'unanimité moins 1 vote défavorable et 2 abstentions.
Vous pouvez télécharger le PADD à partir du serveur de la mairie depuis la rubrique Intercommunalité/Urbanisme et travaux.

• Contrat d'Axe 9 avec Tisséo

L'objet du contrat d'axe vise à formaliser sur le territoire concerné, la cohérence entre l'urbanisation autorisée par le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le développement des transports en commun. Chacun des signataires de cette convention (les communes de Ramonville et Labège, la Communauté urbaine de Toulouse métropole, le Sicoval, Tisséo/SMTC) s'engage sur la mise en œuvre de moyens visant à réaliser les objectifs suivants :

- favoriser la densité et la mixité au voisinage du transport en commun en site propre (TCSP) au travers notamment des plans locaux d'urbanisme et des programmes d'aménagement,
- faciliter l'accessibilité au TCSP et organiser la multi-modalité (emplacements réservés pour les piétons et cycles, aménagements d'espaces publics,...),
- inciter à l'usage du TCSP (actions de communication...).



Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le projet de délibération tout en notant que le document proposé présente encore un caractère évolutif.

■ Réunion du 17 décembre 2013

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire qui a présenté aux élus présents M. Sébastien Gaubert appelé à remplacer aux services techniques Mme Delphine Mifsud, laquelle a quitté Labège pour les services techniques du Sicoval.

• Travaux en délégation

- École élémentaire : montant du marché : 229 319 € HT :
  Résultat détaillé de la consultation : gros œuvre (Renaud Guillaume - 55 924 € HT), charpente métallique, couverture, bardage, serrurerie (Troisel - 84 140 € HT), menuiseries extérieures (APF - 28 099 € HT), cloisons, doublage des plafonds suspendus (ETP - 5 268 € HT), menuiseries intérieures (Kuentz - 4 805 € HT), peinture, revêtements souples (Polyprom - 7 341 € HT), courants forts, courants faibles (Socorem - 19 829 € HT), génie climatique, ventilation, plomberie sanitaires (Euroclims - 23 913 € HT), réfection de la couverture du préau (lot infructueux)
- Ateliers municipaux : construction d'une clôture et de deux portails (Dirickk - 18 300 € HT)
- École maternelle : menuiserie de la salle de sport mise en place de casiers pour les vestiaires (menuiserie Delmas - 4 580 € HT)
- Cantine scolaire : consultation pour la fourniture de produits alimentaires. Ont été retenus sur les 33 lots : Blason d'Or, Bousquet, Brake, Brake France, Distrisud, Garonne Marée Atlantique, JPS Lait, La Triade, Le Potager de Stéphanie, Sarl Petit Louis, Pomona, Pomona Episaveurs, Pomona Terre Azur, Pro à Pro, Produit sur son 31, Transgourmet
- Maison Salvan : Projet Travelling Natures culture (Association Adarum - 6 000 € TTC)
- Maison Salvan : Exposition monographique « Chronotope » de Yohann Gozard en résidence à Labège (5 850 € TTC)

Le Conseil Municipal a confirmé à l'unanimité ces engagements.

• Mise à jour de la numérotation des voies de Labège-Innopole

Le Sicoval souhaite mettre à jour la numérotation des voies de Labège-Innopole dont il a la gestion, à la suite de la création de nouvelles voies et de l'implantation de nouveaux bâtiments. Cette numérotation qui relève normalement de la commune, concerne les quartiers du Bouysset, du Plantaurel, de Grande Borde et de la Bourgade.
Aucune remarque du Conseil qui accepte la délibération autorisant le Sicoval à procéder à cette mise à jour.

• Mise à jour du tableau des voiries communales de Labège-Innopole

La commune comprend 19 436 m de voies publiques, 2 666 m de chemins ruraux et 1 016 m² de places publiques.
Le Sicoval souhaitant, à l'occasion de la

numérotation des voies de Labège-Innopole, procéder à la mise à jour du tableau de classement des voies communales, des chemins ruraux et des places publiques, le Conseil lui a donné un accord unanime.

• Convention avec le Conseil général pour la mise en place d'un radar pédagogique



La commune a envisagé la mise en place d'un radar pédagogique sur la RD 16 dans le sens Escalquens Toulouse à proximité du feu tricolore situé au niveau de l'Allée Chantecaille afin d'inciter les automobilistes à ralentir et assurer ainsi une meilleure sécurité pour les usagers venant de l'Allée Chantecaille. Les travaux sur emprise routière départementale doivent faire l'objet d'une convention avec le Conseil général.
Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité le projet de convention pour la mise en place de ce radar et a souhaité, en outre, qu'une démarche soit entreprise avec le Sicoval dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) pour obtenir le prêt d'un radar pédagogique mobile.

• Amélioration de l'éclairage public dans le quartier Saint Paul :

À la demande de la commune, le Syndicat départemental d'électricité de la Haute Garonne (SDEHG) a réalisé l'avant-projet sommaire (APS) concernant la rénovation de l'éclairage public du quartier Saint-Paul. Le montant des travaux de rénovation se chiffre à 27 412 € HT et la part restant à la charge de la commune serait au maximum de 7 938 € HT, compte-tenu des subventions du Conseil général. Le Conseil municipal a approuvé le projet et a demandé son inscription sur les programmes de réalisation du SDEHG.

• Réseau d'éclairage public

À la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude d'une opération de rénovation d'éléments défaillants de l'éclairage public Chemin de la Plaine, impasse Montségur et rue des Trouvères. Le coût total est de 3 155 € pour une participation communale estimée à 2 686 €.
Accord du Conseil pour l'inscription de ces travaux au programme du SDEHG.

• Cession d'une parcelle d'un particulier au domaine public routier rue Tournamille

Le Conseil a donné son accord pour accepter la vente par M. et Mme Daniel Mitton pour l'euro symbolique de la parcelle AW345 d'une superficie de 46 m², qui sera intégrée de fait à la rue Tournamille.

• Comptabilité-Finances

a) Tarifs publics locaux pour 2014

Les tarifs public municipaux ont été adoptés par le Conseil à l'unanimité. Ces tarifs, prenant effet au 1er janvier 2014, ont été publiés dans le Bulletin municipal de janvier.

b) Prise en charge des frais de réparation automobile d'un usager du domaine public

Les frais engagés par un administré, d'un montant de 116,62 € (inférieur à la franchise d'assurance), pour le remplacement d'un pneu crevé en heurtant un trottoir détérioré et peu visible de la voirie communale ont été acceptés par le Conseil à une très faible majorité de 8 votes favorables pour 7 votes contre et 3 abstentions.

c) Souscription des contrats d'assurance du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018

Une consultation a été lancée en août 2013 pour renouveler les différents contrats d'assurance de la collectivité arrivant à échéance le 31 décembre 2013. La commission d'appel d'offres réunie en novembre a retenu les compagnies d'assurance suivantes :

Compagnie d'assurance	Désignation	Primes annuelles TTC
Groupama	Risques Automobiles	9 558 €+ 900 € (Mission de collaboration)
SMACL	Dommages aux biens	21 541,73 €
SMACL	Risques de responsabilités	4 667,98 €
Sarre et Moselle/ Protexia	Protection juridique de la ville et protection fonctionnelle des agents et des élus	853,08 €
SMACL/ Ethias	Risques Statutaires	77 712,55 € (CNRACL) 3 938,52 € (Ircantec)

• Ressources humaines

a) Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail

La durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint du patrimoine de 1re classe doit être porté à compter du 1er janvier 2014 de 21 h 30 à 30 h hebdomadaires en raison des besoins de service et des activités culturelles mises en place dans le cadre du changement des rythmes scolaires.

b) Convention avec le Sicoval pour les services techniques

Dans le cadre d'une recherche de bonne organisation des services sur leur territoire et de mutualisation de leurs moyens humains et matériels, une nouvelle convention a été établie avec pour objet de définir les conditions organisationnelles et financières dans lesquelles la commune et le Sicoval définissent les modalités de mise en place et de fonctionnement de services communs. C'est à ce titre que M. Sébastien Gaubert a été mis à disposition de la commune par le Sicoval pour assurer la direction des services techniques dans le cadre d'un échange de personnel.
Le Conseil municipal a approuvé unanimement le texte de cette convention.

c) Création de postes : avancements de grade 2014

Le Conseil municipal a été saisi de la nécessité de créer les 4 postes en vue des

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

avancements de grade pour l'année 2014 :
- 2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1re classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet

d) Suppressions de postes

Du fait de départ en retraite, mutation ou avancement de grade (voir § précédent) plusieurs postes doivent être supprimés :
- 1 poste d'adjoint technique de 1re classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe à temps complet
- 1 poste de garde-champêtre à temps complet.

Accord du Conseil pour les créations et suppressions de postes concomitantes.

e) Remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement du personnel en mission

Les taux des indemnités de mission applicables fixés par l'arrêté du 3 juin 2006 sont règlementairement appliqués par la Mairie de Labège avec les conditions particulières suivantes, à savoir :
- de rembourser sur la base forfaitaire de 15,25 € le repas du soir (sur justificatif), le repas du midi n'étant pas pris en compte du fait que le personnel communal bénéficie de titres restaurant.
- de fixer le taux de remboursement des frais d'hébergement à 40 € par nuitée sauf pour Paris, Lyon et Marseille où le taux de remboursement serait de 60 € par nuitée (sur justificatif).
- de ne pas verser d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement.
- de ne rembourser les frais de véhicule que si aucun véhicule de la Mairie n'est disponible.
- de prendre en charge les frais de transport SNCF sur la base du tarif SNCF 2e classe (justificatif obligatoire).
- d'étudier au cas par cas, la pertinence des frais de transport par avion avec un remboursement sur la base du tarif le moins onéreux.
- de prendre en compte le remboursement des frais de stationnement, de péage d'autoroute et de métro, sur présentation des pièces justificatives.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité ces conditions de remboursement de frais.

Jean-Louis Astor
Commission Communication

Goûter récréatif annuel

Comme cela avait été annoncé dans le Bulletin municipal et par un dépliant distribué dans les boîtes aux lettres labégeoises, le goûter récréatif annuel destiné à réunir les anciens a eu lieu le dimanche 19 janvier 2014, à la salle des fêtes, à partir de 15 heures.

80 personnes domiciliées à Labège, y compris des résidents de la maison de retraite, étaient présentes ce jour-là. Ceux qui l'avaient demandé ont pu bénéficier d'un véhicule municipal avec chauffeur pour leur déplacement. À leur arrivée dans la salle, les tables avaient été dressées par Florian le chef cuisinier et Marie aide de cuisine. Dans les assiettes, des gâteries, friandises et vérines variées que les convives ont pu déguster tout en buvant qui du vin blanc, qui du mousseux, qui du jus de fruits.

Une fois tout le monde installé, M. le Maire a prononcé son discours. Il a alors annoncé qu'il ne se représentait pas, avant de rendre hommage à ceux qui, des débuts du Club amitié jusqu'à aujourd'hui avec M. Baptiste, en ont assuré la présidence. Puis il a laissé place au spectacle d'Alain Pasche. Assisté par son épouse, l'artiste, dans la première partie de ce show, a décliné son talent de prestidigitateur à travers des tours plus ou moins classiques, de disparition, de lévitation, de mentalisme, en faisant participer des personnes de la salle...

Pendant l'entracte, la traditionnelle galette des rois a été distribuée et les rois et reines se sont vus attribuer un lot sous forme de panier garni. Après cet intermède gourmand, le temps est venu de la seconde partie du spectacle. Se transformant en chanteur de variété, l'illusionniste Alain Pasche a interprété un répertoire choisi parmi les plus belles chansons françaises. L'assemblé a alors pu profiter des classiques de Michel Sardou, Joe Dassin, Charles Trenet et d'autres, et les entonner si le cœur y était. Puis, vers 17 h 30, l'heure de fin de ce rendez-vous annuel a sonné et tout le monde s'est salué en se disant à l'année prochaine.





Vœux du maire 2014

C'est en plein cœur de Labège-Innopole, à Terre de Pastel, qu'a eu lieu la cérémonie des vœux du maire, le vendredi 10 janvier 2014. Ce fut l'occasion, pour M. Lavigne et pour la dernière fois en tant que maire puisqu'il ne remet pas son mandat en jeu, de transmettre ses vœux à l'assemblée réunissant des membres du personnel et des élus.

Dans un premier temps, M. Colotto, directeur général des services, a pris la parole au nom du personnel présent ou excusé. S'adressant à M. Lavigne, il a brièvement retracé ses années de responsabilité municipale, plus particulièrement du point de vue de la relation avec les agents municipaux, soulignant que « les outils nécessaires à une gestion améliorée du personnel » ont été mis en place et reconnaissant à titre personnel que « par une pédagogie du quotidien », M. Lavigne a « influé sur le fonctionnement du poste de direction, ce qui a été bénéfique tant pour la collectivité que pour lui-même ». Après avoir rappelé l'implication du maire en faveur de la collectivité, notamment dans le dossier du métro, il lui a souhaité de bien profiter de sa « nouvelle vie parmi ses proches ». Enfin, il lui a remis au nom des employés de la Mairie un très beau livre (Genesis, de Sebastiao Salgado, éditions Taschen) et un tableau (fusain de Carlijn Mens, artiste hollandaise récemment exposée à la Maison Salvan).

Ce fut ensuite au tour de Mme Sandrine Banessy, directrice de Terre de Pastel, de proposer une présentation de sa structure Terre de Pastel se compose d'un centre de soins dédié au bien-être corporel, d'un espace culturel et d'un restaurant – l'ensemble, ouvert depuis juin 2013, étant consacré à la plante qui fit la fortune du Lauragais, terre de cocagne. Les participants à cette soirée ont pu suivre son exposé sur l'histoire de cette plante tinctoriale donnant un bleu mondialement connu, de nouveau en vogue, et possédant des vertus utilisées pour des soins cosmétiques et thérapeutiques sous forme d'huile ou d'onguent. Cette conférence s'est terminée par une démonstration de teinture artisanale au Pastel.

Puis est venu le moment de se diriger vers la salle de réception pour les Vœux du Maire en eux-mêmes. Après avoir souhaité à tous bonne santé, réussite, sérénité, et « de petits bonheurs qui, s'ils ne sont pas le Bonheur avec un grand B, y contribuent quand même fortement », M. Lavigne a fait part de son émotion particulière en la circonstance. Il a ensuite rappelé qu'il tenait son engagement de n'exercer qu'un seul mandat, avant de remercier le personnel municipal qui, selon lui, incarne « la constance et la permanence du Service Public » exerçant à cet égard « une importante responsabilité vis-à-vis des administrés labégeois. »
« Souvent l'efficacité de votre action n'a d'égal que la discrétion avec laquelle vous la menez, a-t-il souligné. Il a ensuite évoqué les mesures élaborées et mises en place durant les six dernières années : procédure de recrutement claire et ouverte, fiches de postes, facilitation de la mobilité interne et de la formation, Comité Technique Paritaire, Compte Epargne Temps, prise en charge partielle de la Mutuelle ». Il a poursuivi en retraçant son action au sein de la municipalité et de l'intercommunalité, depuis 1977, date à laquelle il est entré comme adjoint au Conseil Municipal. La période préélectorale actuelle ne nous permet pas de retracer ce qui risquerait d'apparaître comme un bilan de mandat.
Il a conclu en précisant que s'il quittait ses fonctions à la Mairie de Labège, au Sicoval et à TISSEO, il se sentait « en pleine forme intellectuelle et physique », et ne serait « jamais trop éloigné de Labège ».

La soirée s'est ensuite terminée par un cocktail dinatoire des plus succulents avec accompagnement musical, dont la petite centaine de personnes présentes (employés, élus, et leurs conjoints) ont pu se régaler.









Dossier « Elections mode d'emploi »

En cette année 2014, vous allez être appelés à exercer votre droit de vote en tant que citoyens, par deux fois, aux élections municipales et aux élections européennes, le 25 mai (pour ce vote, des informations seront données dans le bulletin de mai-juin 2014).



Rappel des dates

Élections municipales

1er tour : dimanche 23 mars 2014 / 2e tour : dimanche 30 mars 2014

Bureaux de vote ouverts de 8 h à 18 h
(sauf changement de dernière minute par décision préfectorale)

Nous vous proposons dans les pages suivantes de faire le tour des questions que tout électeur peut se poser sur les élections municipales, mais aussi sur la commune, l'intercommunalité, le statut et les fonctions des élus... Pour ces élections, le mode de scrutin est le Scrutin proportionnel plurinominal avec prime majoritaire. Cela signifie que la moitié des sièges à pourvoir est attribuée à la liste ayant obtenu le plus de voix à la majorité absolue au 1er tour, à la majorité relative au 2e tour.

Lors de ces élections municipales, à l'aide du même bulletin de vote, vous allez désigner les conseillers municipaux, mais aussi les conseillers communautaires, et ceci est une première. Cette désignation directe des conseillers communautaires a pour but de conférer une légitimité démocratique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, telle que la communauté d'agglomération du Sicoval, pour notre commune.



Quelles sont les conditions pour voter ?

Pour pouvoir voter, plusieurs conditions sont requises :
- être de nationalité française ou être citoyen de l'Union européenne,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- jouir de ses droits civils et politiques (y compris dans leur pays pour les étrangers),
- être inscrit sur les listes électorales.

Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présents dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous, mais pas nécessairement dans le même bureau.



La procuration est établie sans frais pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée déterminée dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

L'autorité habilitée à établir une procuration peut être :

- le juge du tribunal d'instance ou le juge qui en exerce les fonctions compétent pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur ;
- le greffier en chef de ce tribunal ;
- un officier ou un agent de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints) ou un réserviste de la police ou de la gendarmerie nationales ayant eu des fonctions d'agent ou d'officier de police judiciaire pendant sa carrière active, que le magistrat visé au 1e aura lui-même désigné ;
- magistrats ou des greffiers en chef (en activité ou à la retraite) désignés par le premier président de la cour d'appel, à la demande du juge du tribunal d'instance.

Pour toute information, s'adresser :

- au tribunal d'instance ;
- au commissariat de police ;
- à la brigade de gendarmerie.

Les personnes concernées par le vote par procuration sont :

- les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Le mandant (électeur demandeur) doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire de vote par procuration.

À noter :

Les gendarmes peuvent venir à domicile pour établir la procuration dans le cas où les mandants ne peuvent se déplacer pour des raisons valables, de santé ou de handicap.

Nouveau

Le formulaire de procuration est disponible en ligne à l'adresse :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr / cerfa_14952-01.pdf
Il peut être rempli et imprimé avant de se présenter au guichet de l'unedes autorités habilitées (ce formulaire peut aussi être obtenu directement à ce guichet).

1 Pour voter aux élections municipales, il faut :





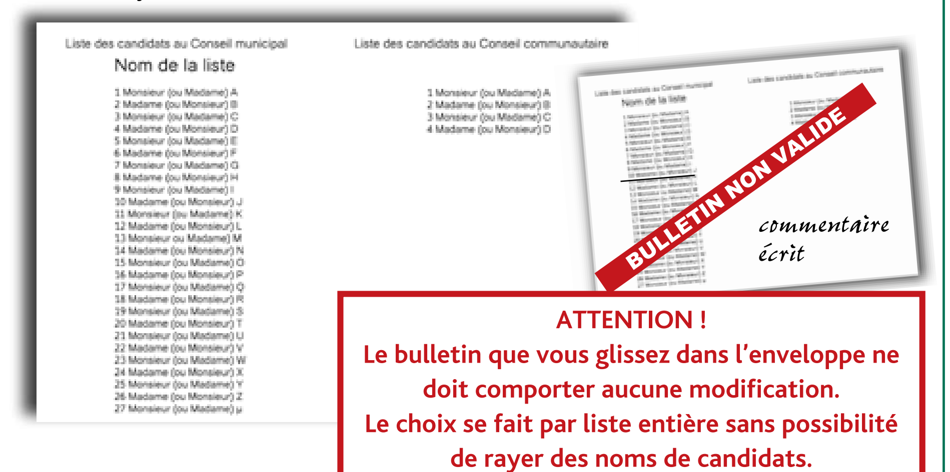
2 Le jour du 1er tour, dimanche 23 mars 2014, il faut :

Se rendre dans le bureau de vote correspondant à son lieu de résidence, indiqué sur la carte électorale (voir page 10) :
- deux bureaux dans la salle des fêtes,
- un bureau dans la salle du Club Amitié (Bâtiment Clémence Isaure)

Présentation OBLIGATOIRE d'une pièce d'identité

3 Scrutin proportionnel plurinominal avec prime majoritaire

La moitié des sièges à pourvoir est attribuée à la liste ayant obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes ayant eu plus de 5% des suffrages exprimés, y compris la liste majoritaire.



Liste des candidats au Conseil municipal

Nom de la liste

1 Monsieur (ou Madame) A
2 Madame (ou Monsieur) B
3 Monsieur (ou Madame) C
4 Madame (ou Monsieur) D
5 Monsieur (ou Madame) E
6 Madame (ou Monsieur) F
7 Monsieur (ou Madame) G
8 Madame (ou Monsieur) H
9 Monsieur (ou Madame) I
10 Madame (ou Monsieur) J
11 Monsieur (ou Madame) K
12 Madame (ou Monsieur) L
13 Monsieur ou Madame) M
14 Madame (ou Monsieur) N
15 Monsieur (ou Madame) O
16 Madame (ou Monsieur) P
17 Monsieur (ou Madame) Q
18 Madame (ou Monsieur) R
19 Monsieur (ou Madame) S
20 Madame (ou Monsieur) T
21 Monsieur (ou Madame) U
22 Madame (ou Monsieur) V
23 Monsieur (ou Madame) W
24 Madame (ou Monsieur) X
25 Monsieur (ou Madame) Y
26 Madame (ou Monsieur) Z
27 Monsieur (ou Madame) µ

Liste des candidats au Conseil communautaire

1 Monsieur (ou Madame) A
2 Madame (ou Monsieur) B
3 Monsieur (ou Madame) C
4 Madame (ou Monsieur) D

ATTENTION !
Le bulletin que vous glissez dans l'enveloppe ne doit comporter aucune modification.
Le choix se fait par liste entière sans possibilité de rayer des noms de candidats.

4 Second tour, le dimanche 30 mars 2014

Seules les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Le listes ayant obtenues 5 % des suffrages peuvent fusionner avec un liste ayant obtenu plus de 10 %. La répartition des sièges se fait alors comme au premier tour. Les modalités de vote sont les mêmes qu'au premier tour

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

■ Trois bureaux de vote sont ouverts les jours d'élection à Labège

Bureau 1 : dans la salle des fêtes

Avenues	Rues	Chemin
des Cathares	Baratou	
Paul Riquet	Bernard Dard	
	de Durban	
	de Durfort	
	de la Croix Rose	
	de l'Ancien Château	
	des Consuls	
	des Ménestrels	
	des Pyrénées	
	des Troubadours	
	des Trouvères	

Allée	Place	Impasses
Saint Paul	St Barthélémy	Coutouriou
		des Consuls
		des Jardins du Château
		des Pyrénées
		d'Occitanie
		du Bouisset
		du Château
		du Moulin à Pastel
		Montségur
		Paul Riquet
		Saint Jean

Bureau 2 : dans la salle des fêtes

Avenues	Rues	Chemin
Georges Brassens	de l'Autan	Cocagnou
	des Hautes Futaies	de la Butte
	du Poète	de la Colline
	Xiste Toulza	de la Fontaine St Sernin
		de la Payssière
		de la Plaine
		des Ormeaux
		des Romains
		du Coteau
		du Ruisseau
		du Val
		du Vallon

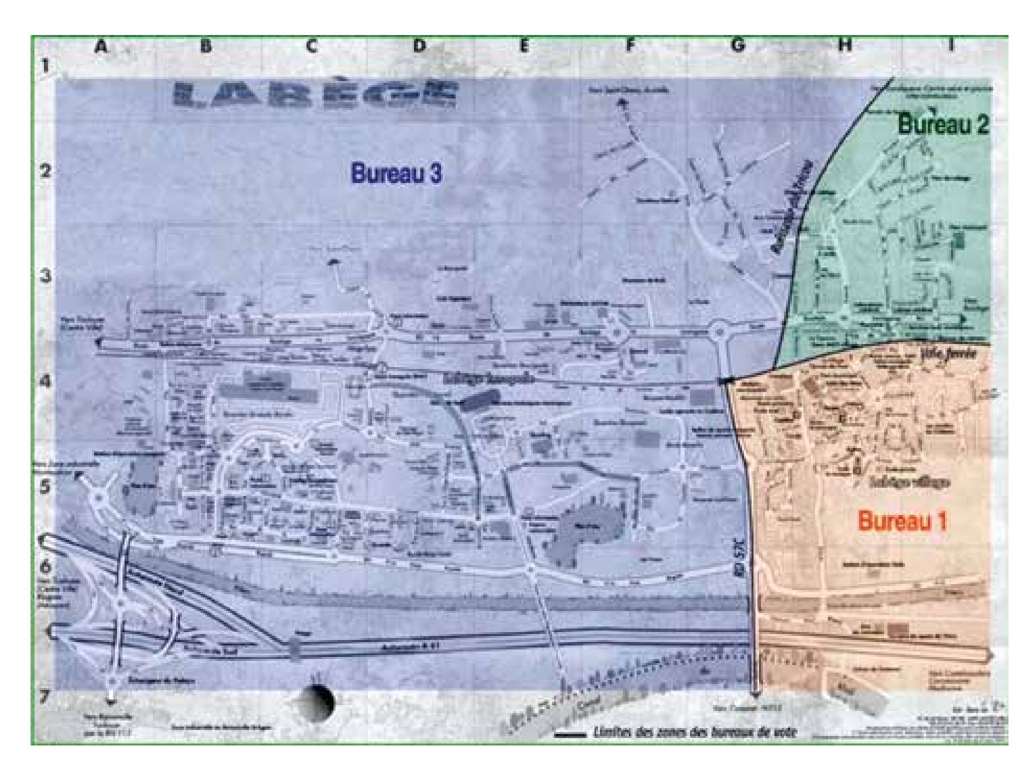
Allée	Route	Impasses
Chantecaille	de Baziège (jusqu'au n°997)	Barrau
		Beauséjour
		de l'Ancien Château
		des Tilleuls
		du Bois Joli

Bureau 3 : dans la salle du troisième Âge

Avenues	Rues	Chemin
La Lauragaise	Ampère	Canteloup
La Méridienne	Buissonnière	de la Fontaine du Laurier
La Pyrénéenne	Carmin	de l'Olivier
La Tolosane	Cartier	des Campels
L'Occitane	de la Comédie	des Carmes
Louis Couderc	de la Découverte	des Maynardes
	de Sienne	des Terres Hautes
	des Arts	du Tricou
	des Tours	En Couderc
	du Bolé	Lalande
	du Bousquet	
	du Chêne vert	
	du Colombier	
	du Commerce	
	du Petit Peyre	
	du Village d'entreprises	
	Galilée	
	Garance	
	Isatis	
	Jean Bart	
	Jean Rostand	
	Joseph Murel	
	Lapeyrouse	
	Magellan	
	Marco Polo	
	Max Planck	
	P et M Curie	
	P. G. de Gennes	

Allée	Place	Impasses
du Lac	du Commerce	Entrepole
de l'Autan		Grabias
		Bourgade

Route
de Baziège (au-delà du n°997)



Qui peut être élu aux élections municipales ?

Le candidat doit avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou ressortissant d'un État de l'Union européenne, il doit jouir de ses droits électoraux et avoir une attache avec la commune où il se présente (y être électeur ou inscrit au rôle des contributions directes). Des cas d'inéligibilité ou d'incompatibilité résultent de certaines fonctions (préfet, agent salarié communal…) ou de liens de parenté (dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre d'ascendants, descendants, frères et sœurs membres dans un conseil municipal est limité à deux).

Comment se déroule une journée dans un bureau de vote ?

Chaque bureau de vote est composé d'au-moins un président, deux assesseurs et un secrétaire. Ils peuvent être assistés par des délégués des candidats et par des scrutateurs. Des règles encadrent l'opération de vote dans toutes ses étapes : avant l'ouverture du scrutin, pendant le scrutin et après le scrutin. Le dépouillement (décompte des émargements, des enveloppes et des votes) donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal par le secrétaire. Enfin, le président du bureau de vote proclame les résultats et les fait afficher dans la salle de vote.

RAPPEL

Ci-après, vous trouverez un certain nombre d'informations sur la commune, l'intercommunalité, le rôle des élus et des citoyens.

Qu'est-ce qu'une commune ?

Plus petite subdivision administrative, la commune est une collectivité territoriale gérée par un conseil municipal élu au suffrage universel direct tous les six ans. Une fois élus, les conseillers municipaux élisent le maire parmi eux.

Quelles sont les fonctions d'un maire ?

Le maire exerce une double fonction :
- il est l'exécutif de la commune et gère le budget,
- il est agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Quel est le rôle du conseil municipal ?

Le conseil municipal représente les habitants et règle par ses délibérations les affaires de la commune : vote du budget, approbation du budget exécuté, gestion du patrimoine communal, décision de travaux, octroi de certaines aides… Il doit se réunir au moins une fois par trimestre ou sur demande motivée d'un tiers au moins de ses membres dans les communes de 3 500 habitants et plus, dont Labège fait partie.

Quelles sont les compétences d'une commune ?

On distingue deux types de compétences :
- **les compétences traditionnelles,** liées en partie à la fonction de représentant de l'État dans la commune du maire (fonctions d'état civil, fonctions électorales, action sociale, gestion des écoles communales, entretien de la voirie communale, aménagement, protection de l'ordre public…)
- **les compétences décentralisées :** urbanisme, action économique, ports de plaisance et aérodromes, logement, santé, culture…
- délégation possible au maire ou au président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de la gestion du contingent préfectoral de logements sociaux
- possibilité de devenir propriétaire de monuments classés ou inscrits appartenant à l'État ou au Centre des monuments nationaux.

Quelles sont les principales ressources des communes ?

- **impôts et taxes :** taxe d'habitation, taxe foncière, contribution économique territoriale (en remplacement de la taxe professionnelle supprimée depuis 2010), taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de trottoirs, taxe de pavage, taxe de séjour…
- **concours financiers de l'Etat :** dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire et dotations de péréquation avec la dotation solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale), dotation d'équipement des territoires ruraux (fusion de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural), dotation générale de décentralisation.

Comment se prépare et se vote un budget communal ?

Le budget communal est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune.
La préparation du budget relève du maire et est assurée par les services financiers de la commune. Elle nécessite une évaluation des dépenses et des recettes pour l'année à venir.
Le budget est voté par le conseil municipal. La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire. Il permet d'informer le conseil sur la situation financière de la commune et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.
Les budgets communaux doivent toujours être votés en équilibre réel et sincère et suivant un calendrier établi par la loi (avant le 15 avril ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil municipal).

Les citoyens et les élus peuvent-ils contrôler les finances locales ?

Les citoyens disposent d'un droit à l'information et à la communication de documents budgétaires affirmé par la loi du 6 février 1992 « comme un principe essentiel de la démocratie locale ».

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

Les élus peuvent contrôler les finances locales par le biais :
- du débat d'orientation budgétaire,
- des questions orales qu'ils peuvent poser à l'exécutif local,
- des documents budgétaires et de leurs annexes qui leur sont communiqués,
- lors de l'adoption des budgets modificatifs,
- lors de l'adoption du compte administratif,
- par les délibérations adoptées en cours d'année et par les communications de l'exécutif sur la situation de trésorerie,
- par la communication par l'exécutif des lettres définitives des chambres régionales des comptes.

Comment un citoyen peut-il contrôler l'action des élus locaux ?

Le citoyen dispose essentiellement de trois moyens de contrôle :
- l'accès à l'information relative aux affaires de la collectivité. Ainsi, tout citoyen peut assister aux délibérations du conseil municipal, consulter ses délibérations comme les budgets de sa commune,
- l'élection, tous les six ans, des représentants locaux, qui valide ou sanctionne, a posteriori, la gestion de la collectivité par l'élu,
- la saisine, sous certaines conditions, du juge administratif.

Comment un citoyen peut-il participer aux décisions locales ?

- en s'informant (libre accès aux documents budgétaires et aux délibérations du conseil municipal...),
- en participant aux concertations et aux consultations locales (enquête d'utilité publique, conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants, référendum local...).

Qu'est-ce que l'intercommunalité et quels sont ses objectifs ?

L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public (EP), soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...), soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Elle a plusieurs objectifs :
- répondre à l'émiettement communal et rassembler des moyens dispersés,
- favoriser le développement local et l'aménagement du territoire par la mise en place d'un maillage territorial apte à répondre aux problèmes liés au développement urbain ou à la dévitalisation des espaces ruraux.

Qui sont les conseillers communautaires ?

Les conseillers communautaires composent l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles.

Elus pour la même durée (six ans) que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci, les conseillers communautaires sont élus selon les mêmes modalités (scrutin proportionnel de liste à deux tours, sans aucune possibilité de modifier la liste).

Les candidats à l'élection au conseil communautaire doivent obligatoirement être également candidat au conseil municipal. Les deux listes de candidats figurent sur le même bulletin de vote.

Le Sicoval en bref

Ses compétences

La communauté d'agglomération du Sicoval défend les intérêts des 36 communes de son territoire - dont Labège - dans les domaines relevant de ses compétences (Aménagement de l'espace, Assainissement, Collecte, traitement et valorisation des déchets, Culture, sport, citoyenneté, Développement économique, Développement rural, Eau potable, Emploi et économie solidaire, Environnement, Equipements, services aux communes, Travaux, Habitat, Politique de la ville et Cohésion sociale, Transports et déplacements, Services à la personne). Il représente ces communes auprès des pouvoirs publics départementaux, régionaux, nationaux, et des établissements publics intercommunaux.

Son organisation et son fonctionnement

Plusieurs instances assurent le fonctionnement démocratique de la Communauté d'Agglomération :
- les 595 conseillers municipaux des 36 communes sont actuellement représentés par 127 délégués qui, après avoir élu leur président, forment le Conseil de Communauté. Celui-ci se réunit une fois par mois pour délibérer sur les projets du Sicoval.

- 20 commissions et 4 groupes de travail préparent les projets et les soumettent au Bureau constitué du Président du Sicoval et des 24 Présidents et Vice-Présidents des commissions et groupes de travail. Le Bureau donne un avis et arbitre les propositions des commissions, il prend des décisions déléguées par le Conseil.

- Le Bureau exécutif, composé du Président du Sicoval et des 13 Présidents des commissions et groupes de travail, coordonne l'action des présidents et assure la gestion courante.

Les élus s'appuient sur le travail d'une équipe de 1 252 techniciens.

Changement à partir de mars 2014

Après les élections municipales, le nombre de délégués va passer de 127 à 76, dont 4 pour la commune de Labège (voir en page 3 du Labège infos 227 pour de plus amples informations sur la représentation statutaire des délégués municipaux au sein du Conseil communautaire).

Terrain remis à l'état d'espace naturel

Après le départ, sans heurt mais non sans difficultés, des occupants illégaux d'un terrain derrière l'aire d'accueil de la Grande Rivière, l'accès a été sécurisé. La remise en l'état naturel sera effectuée conformément au contrat passé entre la Mairie et le Sicoval.

Pour empêcher l'accès à ce terrain, trois buttes ont été érigées les unes derrière les autres. La première, constituée de gros blocs rocheux, obstrue le chemin carrossable. Les deux autres, en terre, barrent toute la largeur du passage. Ces travaux, effectués en urgence sous l'autorité de la Mairie et du Sicoval, seront pris en charge financièrement par le Sicoval qui, au plus vite, va également procéder à l'enlèvement des ordures et au nettoyage du secteur.

Une première intervention a eu lieu pour remettre les lieux en état. Ainsi le service de gestion des rivières a retiré des arbres qui ont été abattus et risquaient d'entraver l'affluent de l'Hers, provoquant un embâcle où les ordures peuvent s'accumuler, comme on peut le voir sur la photo ci-contre.

Ce terrain qui, au départ, avait été aménagé par le Sicoval pour accueillir des forains venus de Lacroix-Falgarde, et pour une occupation temporaire, va être remis en état d'origine par le Sicoval, conformément au contrat passé avec la Mairie. Ensuite, la Mairie en reprendra possession et fera rapidement le nécessaire pour le remettre à l'état d'espace naturel.







Réactivité des services municipaux

Maintenir la propreté des Espaces publics et des infrastructures communales est une des missions prioritaires des Services techniques, et plus particulièrement du Service des Espaces verts.

Ainsi, chaque année à l'automne revient la période de ramassage des feuilles mortes, qui mobilise le personnel. Mais celui-ci peut être amené, du fait d'incivilités ou de comportements inadmissibles, à intervenir pour maintenir les Espaces publics en bon état de marche ou de propreté notamment de ramasser des dépôts sauvages de déchets, nettoyer des déjections, effacer des tags...

Ce travail n'est pas des plus agréables, et c'est pourtant avec une réactivité constante et louable que les agents municipaux accomplissent ces travaux essentiels pour maintenir la qualité de vie labégeoise et dont l'ensemble de la collectivité profite.

Un grand merci à eux.



Rebouchage de trous dans l'asphalte d'un parking (Autan)

Nouveau directeur des Services techniques

Suite au départ de Delphine Mifsud, Sébastien Gaubert vient d'être recruté pour exercer la fonction d'encadrement des Services techniques.

Transfuge du Sicoval où il était chef du service Rivières et réseau de randonnées au sein de la Direction Environnement et patrimoine, il sera responsable des Espaces verts, des travaux de voirie, des bâtiments communaux, de l'hygiène et la sécurité et de la logistique à la Mairie de Labège. Sa mission comprend également l'élaboration et le suivi des projets en relation avec les élus qu'il devra conseiller.

Né en 1978, habitant Pechabou et tout jeune papa depuis deux mois, Sébastien Gaubert bénéficie, à 35 ans, d'une solide expérience de la gestion d'équipes, de la supervision et mise en œuvre de projets techniques. Au Sicoval, il a pu évoluer et beaucoup apprendre dans le contexte d'une administration intercommunale. Travailler en mairie constitue pour lui une opportunité de se consacrer davantage à une gestion de terrain. C'est d'ailleurs l'une de ses premières motivations en prenant ce poste. Appréciant les contacts, ayant un sens développé du Service public, il entend tout mettre en œuvre à son niveau pour répondre aux demandes des Labégeois. Sensible à ces relations de proximité avec les habitants, il apprécie de travailler au sein d'une commune dont il apprécie le potentiel et la qualité de vie, alors qu'elle se situe aux portes de l'agglomération toulousaine et qu'une partie de son territoire - celle de l'Innopole - est une des zones d'activités économiques les plus actives de la région.

Sensible à la convivialité nécessaire au sein d'une équipe dont le travail est exigeant en investissement et compétence, il entend jouer un rôle fédérateur par l'écoute et le dialogue au sein des Services techniques.

D'ores et déjà, il remercie les différentes équipes (Espaces verts, Bâtiments, Voirie) pour leur accueil et entend souligner leur implication quotidienne pour faire de Labège une commune bien entretenue et agréable à vivre. Enfin, avec son nouvel emploi, il compte bien renforcer son expérience et élargir ses compétences à des domaines qu'il connaît moins, non sans apporter son expertise sur ce qu'il connaît déjà, comme la gestion d'espaces naturels et de l'environnement. Ainsi, il se dit prêt à répondre à l'évolution et aux besoins notre cité.



Travaux sur la commune

■ Urbanisation du chemin de la Plaine

La chaussée de cette impasse a fait l'objet d'un reprofilage, après décaissement, apport de matériau et nivellement. Des trottoirs ont été créés tout au long de l'habitat afin d'assurer une continuité piétonnière. L'aménagement de places supplémentaires de parking a été réalisé, notamment par le réaménagement du terre-plein central de part et d'autre duquel les voitures pourront stationner. Un enrobé est venu finaliser l'ensemble de la voirie.





■ Poubelles enterrées et parking, rue Baratou

Dans le but de simplifier la collecte des ordures ménagères et d'améliorer la sécurité et le cadre de vie dans les secteurs concernés, le système des poubelles enterrées est de plus en plus utilisé. À Labège, un dispositif de ce type est en cours d'installation dans la rue Baratou. Il concerne tous les riverains de cette rue, mais aussi ceux de la place Saint-Barthélemy (impasse Soupetard, début de l'impasse de l'Ancien château et de la rue d'Occitanie). 32 foyers sont concernés, soit 80 personnes. À partir de mars, le ramassage des déchets ne se fera plus au porte à porte pour ces foyers qui ne disposeront plus de bacs. Un panier à roulettes leur sera fourni par la commune. Il leur permettra d'acheminer leurs déchets jusqu'au dispositif, lequel comprendra deux bornes d'introduction pour les ordures ménagères, deux pour les emballages et une pour le verre, chacune étant distinguée par une couleur spécifique. Chaque borne est dotée de trappes conçues pour chaque usage, et interdisant l'introduction d'objets non prévus : trappe pour le passage d'un sac d'ordures ; trappe destinée à l'introduction des emballages pour le tri sélectif. opercule pour l'introduction des verres.

Ce type de conteneur enterré, basé sur







l'apport volontaire, favorise le tri sélectif, comme en témoignent les données chiffrées d'après lesquelles, grâce à ce système, la qualité et la quantité des déchets recyclables sont en augmentation.

Mode de fonctionnement

La mise en place d'un contrôle d'accès individualisé est prévue. Il se débloquera par l'action du badge magnétique que le Service déchets du Sicoval, pilote de cette opération, remettra aux usagers concernés. Grâce à cette technologie, le geste de l'usager sera individualisé afin de répondre aux enjeux de la redevance incitative. Ce nouveau mode de facturation prenant en compte la production réelle des déchets foyer par foyer sera mis en application à partir de janvier 2015. Une information sera diffusée par le Sicoval aux Labégeois d'ici là.

Parallèlement, un parking va être créé, adjacent à la rue Baratou. Il est par ailleurs prévu d'installer deux ralentisseurs de type coussin berlinois dans cette rue déjà réglementée en zone 30, afin de ralentir les automobiles et sécuriser ce sens unique.

Réparation de la Passerelle de l'Hers

Ayant constaté que les lisses de bois servant de garde-fou à la passerelle de franchissement de l'Hers sont inexistantes ou détériorées, une demande a été faite au Conseil général, gestionnaire de cette infrastructure, pour que des travaux de réparations soient accomplis le plus rapidement possible. La remise en état de ces rambardes de protection sont nécessaires pour des raisons de sécurité. En attendant ces travaux, des grillages ont été placés provoirement pour que la circulation des usagers sur cette passerelle puissent se poursuivre en toute sécurité.



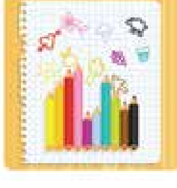
Préservation des arbres et permis de construire

Le fait d'obtenir un permis de construire n'autorise pas un propriétaire à abattre les arbres sur son terrain. En effet, chaque permis de construire recense et identifie les arbres sur la parcelle concernée et comprend des prescriptions sur ceux qui sont à préserver. Par ailleurs, le Plan d'Occupation des Sols précise qu'avant tout abattage ou élagage d'arbre sur une parcelle constructible le propriétaire doit obtenir l'accord des services administratifs compétents. Si ces travaux sont justifiés, il sera demandé au propriétaire de remplacer l'arbre ou les arbres abattus par un ou plusieurs sujets d'une essence déterminée.

École maternelle : inscription

Voici les étapes à suivre pour inscrire un enfant en petite section pour la rentrée 2014 à l'école maternelle « Les Cocagnous » ou pour inscrire un enfant plus grand arrivant nouvellement sur Labège (les enfants fréquentant déjà l'école cette année sont automatiquement réinscrits).

Etapes	Périodes et lieux	Documents à fournir
1 : Inscription en mairie auprès de Mme Mignonat	**- de début mars au 23 mai :** à la maison municipale, Guichet Unique d'Inscription : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h + mercredi de 13 h 30 à 18 h / Tél. : 05.62.24.67.82	1 : Justificatif du domicile 2 : Copie du livret de famille 3 : Certificat de radiation de l'ancienne école
2 : Admission à l'école maternelle auprès de la directrice Rue des écoles	À l'école et sur RDV : **les mardis 27 mai et 3 juin: RDV pris lors du passage au guichet unique municipal** **Attention :** apporter à l'école les 3 documents	1 : Copie du livret de famille 2 : Copie du vaccin obligatoire DT-Polio 3 : Certificat de radiation de l'ancienne école (pour un enfant qui change d'école)
3 : Visite de l'école, informations sur le fonctionnement	- Enfants accompagnés du personnel de crèche et halte-garderie de Labège village : en juin -Tous les parents le désirant, avec leur enfant : Date communiquée à l'inscription.	



Enfants nés en 2012 : L'école ne pourra accueillir des enfants nés entre janvier et mars 2012 qu'en fonction de l'effectif final. Déposer la demande en mairie. Réponse fin juin.
Les enfants nés entre avril et décembre 2012 feront tous leur rentrée en 2015.

Sécurité routière : signalétique à venir

Radar pédagogique

La pose d'un radar pédagogique est prévue au mois de mars, sur la RD16, du côté d'Escalquens. Ce radar est constitué d'un détecteur de vitesse et d'un panneau d'affichage électronique. Au passage des véhicules, il indique leur vitesse en vert si les 50km/h sont respectés, en rouge si au-delà. En fonction, il affiche un message d'information adapté : RALENTIR puis DANGER, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement. Son but est donc d'inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser.

Sécurisation de la traversée piétonnière au rond-point dit « de la Cadène »

Afin d'assurer la sécurité des piétons et cyclistes en provenance du Chemin du Collège Périgord, ou inversement, de l'Occitane, la traversée de la RD 57 C va être équipée d'une signalétique appropriée, invitant les automobiles et camions à ralentir et laisser la priorité aux usagers pédestres ou cyclistes. Le panneau lumineux, pris en charge financièrement par la commune, sera raccordé au réseau électrique par le SDEHG.

Rappel des règles et de leur respect

Nous vous rappelons que le centre du village est désormais en Zone 30, délimitée par des signalétiques appropriées. Les automobilistes sont donc priés de respecter cette limitation destinée à apaiser la circulation et sécuriser les déplacements cyclistes et piétonniers.

Selon le code de la route, les usagers de la route doivent laisser la priorité à celui qui vient de la droite à un carrefour. Ainsi, les automobilistes venant de la rue de la Croix-Rose ont priorité sur ceux de la rue Baratou, en provenance de la rue des Cathares. Cette règle est valable aussi pour les cyclistes.

Pour leur sécurité, les cyclistes venant de l'impasse Soupetard vers la place Saint-Barthélemy doivent laisser la priorité. En l'absence de marques au sol, le panneau indicateur en place est à respecter afin de ne pas se mettre en danger. Un marquage au sol est prévu.

MÉDIATHÈQUE

Les 10 ans de la médiathèque

les 10 ANS

Exposition : Le Lauragais raconté en santons

C'est Paul Bioulez qui a ouvert les festivités !
Habitant de Labège, bien connu des Labégeois, nous tenions à lui offrir cette place de « premier ».
Comme en 2008, il a réussi à conquérir un large public. Des tout-petits aux aînés, souvent en famille, vous avez été nombreux à admirer ses santons !
Sa collection enrichie de nouvelles pièces a fait l'objet de beaucoup de commentaires. Habitué de la médiathèque, Paul Bioulez était souvent présent pour répondre aux questions. Disponible il a aussi accueilli un groupe de personnes de la maison de retraite, qui s'est montré ravi et intéressé. Nous le remercions pour sa gentillesse, son humilité et nous le félicitons encore pour la qualité de son travail.



Spectacle : Les saisons d'Antonia : L'hiver

À nouveau Bravo et Merci de notre part et de la part du public venu très nombreux ! Pour son quatrième spectacle à la Médiathèque Marine Moutou a montré le même professionnalisme et la même richesse créative que les précédents.
L'espace se métamorphose quand elle entre en scène. Nous sommes alors embarqués par la beauté et la grâce de ce nouveau spectacle : l'hiver.

Elle reste la révélation des animations pour les tout-petits des 10 ans de la Médiathèque !



Ça aura lieu

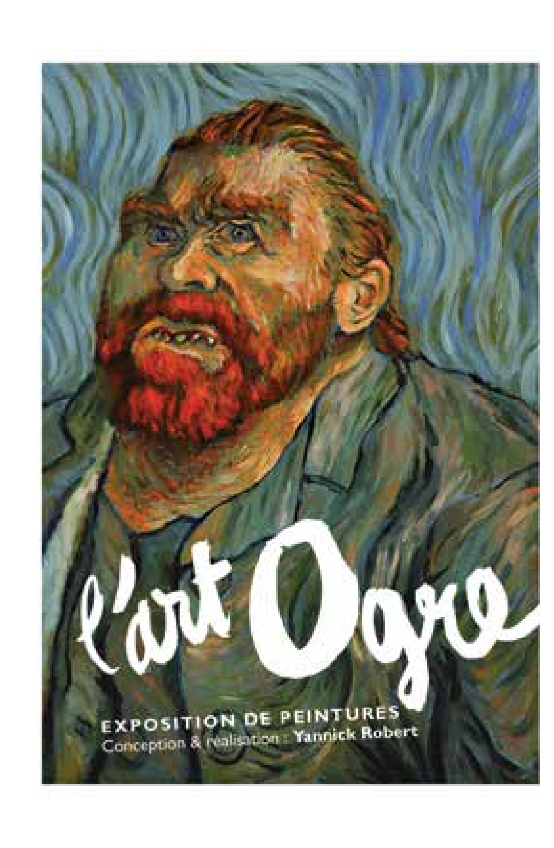
Du 18 mars au 5 avril

Exposition de peintures :
L'art ogre par Yannick Robert

Le samedi 22 mars de 10 h à 12 h 30
2 ateliers pour les enfants de 6 à 11 ans : « réaliser son ogre ».

Sur inscription au 05 62 88 35 27 (places limitées)

La découverte des 10 ans ! Yannick Robert n'est jamais venu mais fortement attendu dans nos murs !
13 tableaux pour nous faire découvrir le mouvement artistique Ogre resté jusqu'ici secret… et démontrer la grandeur d'âme, la dignité et la richesse du patrimoine culturel Ogre…



Jeudi 17 avril 2014 à 20 h 30

Conférence-concert : Les pianistes de jazz et leurs trios par l'Association Drôle d'idée : Sébastien Falzo au piano, Michel Altier à la contrebasse et Jean-Marc Eon à la batterie.

Venus en 2009 et 2010, ces musiciens nous avaient séduits par leur bonne humeur, leur professionnalisme et le concept pertinent des conférences-concerts. Ils reviennent avec leur dernière création pour évoquer l'apparition et l'évolution du piano dans le jazz en esquissant le portrait de quelques pianistes majeurs.

Réservation obligatoire au 05 62 88 35 27



Rendez-vous contes :

• Florence Bathellier, Le chapeau à histoires

• Mercredi 29 janvier

Florence Bathellier est arrivée avec son chapeau... Dedans il y avait des histoires... Cinq enfants ont pioché une histoire et les contes ont débuté.

Ce rendez-vous contes a été l'occasion de découvrir Florence Bathellier qui venait pour la première fois à la médiathèque.

Discrète et un peu tendue à la première histoire, elle a réussi à se libérer de son trac et petit à petit la voix a enflé, le corps a pris sa place et Florence nous a révélé sa véritable personnalité.

Coquine, un petit peu clown, elle s'est alors véritablement installée dans le jeu avec son jeune public qui a pris beaucoup de plaisir !



• Marie-France et Alain Bel : Cloche pied fait son cirque

• Mercredi 26 février à 16 h

Le chapiteau bleu et blanc est bien tendu sur la place du petit village. Dans le ciel, les étoiles s'allument une à une. Tous les villageois sont là : les papis, les mamies, les grands et les petits. Il n'y a pas d'âge pour s'émerveiller...

Sous le grand chapiteau des contes où tout est possible, les artistes entrent en scène : Obscuranto, le magicien, Les acrobarats, Pipinelle le clown et Jacko son perroquet, la femme araignée...

Po po po pom !

En avant la musique !

Public 3-6 ans

Réservation pour les rendez-vous contes au 05 62 88 35 27



L'horaire des Rendez-vous contes semble convenir puisque nous avons accueilli 25 enfants et autant d'accompagnateurs.

• Zoé Lagrange : Contes des 5 continents

• Mercredi 9 avril à 16 h

Mi-sorcière, mi-ogresse, la goulue fait le tour du monde et dévore tout sur son passage. Des animaux des 5 continents se retrouvent près de la mare. Ils chantent et se racontent des histoires de tous les horizons...

Public 3-6 ans



MAISON SALVAN

Retour sur l'exposition « Chronotope »

Le 8 mars dernier s'achevait l'exposition de Yohann Gozard.

En plus de la photographie, le public pouvait y découvrir différents travaux en volume ou dessinés sur le thème de la cartographie et du territoire. Si l'on voulait décrire le travail photographique de Yohann Gozard, il faudrait insister sur le rapport qu'il entretient avec la nuit. Effectivement, il aime arpenter le paysage alors que la vie est apaisée : les individus se reposent, les véhicules sont à l'arrêt, la luminosité est ténue mais stabilisée.
C'est alors que sa technique se met en place : des clichés au temps de pose très longs, parfois plusieurs heures, pour contrebalancer la faible lumière. Ensuite, l'artiste va travailler les images, les retoucher. Parfois des motifs auront disparus, parfois la lumière aura été transformée.
L'idée n'est pas de « truquer » l'image mais de la conduire avec précision où il la désire. Au fond, ce travail de photographe, on dirait que Yohann Gozard l'accomplit en tant que peintre, à l'instar des pionniers de ce médium au XIXe siècle.





Un dimanche d'été

Spectacle de danse contemporaine, dimanche 23 mars

La compagnie toulousaine Process adapte un spectacle pour la Maison Salvan.

Le public est amené à suivre les danseurs dans tous les sous-espaces du lieu. Loin d'une adaptation narrative, la compagnie propose un travail en écho au film de Jean Renoir « Partie de campagne ». Celui-ci met en scène une famille qui s'éloigne de la ville pour une excursion dominicale en bords de Seine. Ivres de vin et de chaleurs, les deux personnages féminins vont se risquer à l'orage des sentiments... Au travers d'un parcours dans le lieu, la compagnie Process révèle des îlots paysagers, des mises en décors où s'inscrivent pour un temps un corps, un visage...

Deux représentations à 14 h et 17 h.
Gratuit – durée 40 minutes
Dans le cadre du WE ACT – week-end de l'art contemporain dans l'agglomération toulousaine organisé par le réseau Pinkpong.



MAISON SALVAN

La ruche à sons

Une installation, une performance sonore et des rencontres autour de l'abeille.

La Ruche à sons place l'abeille et le monde apicole au cœur d'un projet artistique. Ouvrière au service du paysage, allégorie de l'organisation sociale et sentinelle menacée de l'environnement, l'abeille cristallise toutes les questions d'avenir que se pose l'homme du XXIe siècle. Installation plastique, espace de jeu et d'écoute, la Ruche à Sons se nourrit du paysage qu'explore l'abeille. Témoignages d'apiculteurs et environnements sonores dialoguent avec des propositions musicales fabriquées dans l'instant. Des corps sonores sont activés, des sons jaillissent des alvéoles…

Au programme :

Maison Salvan

Vendredi et samedi 4 et 5 avril de 15 h à 19 h : découverte de la Ruche à sons

Vendredi 4 avril à 21 h : concert / performance sonore

Médiathèque

Samedi 5 avril de 14 h à 17 h 30 : Découverte des dispositifs d'écoutes connexes à la ruche à sons et échanges avec les artistes.



Autour de l'exposition de Yohann Gozard

Retour sur la médiation

Tout au long de la résidence de Yohann Gozard et jusqu'à la fin de son exposition, différents moments conviviaux ont été proposés aux Labégeois, enfants et adultes.

Des rencontres avec l'artiste

Très disponible et toujours ravi de pouvoir partager et échanger, Yohann Gozard a pu discuter ses points de vue mais aussi ses questionnements et ses intuitions en cours de résidence, notamment auprès d'une classe de 4e du collège Sainte Famille.

Après une visite de l'exposition « en chantier », les élèves sont revenus quelques temps plus tard pour découvrir l'exposition achevée et échanger de nouveau avec l'artiste. Une randonnée nocturne accompagnée par le regard du photographe et soigneusement préparée par Maryse Marty de l'Accueil à Labège a également permis d'aborder « sur le terrain » la démarche artistique et sensible de l'artiste.

Des ateliers de pratique

Petits de la crèche, enfants de l'atelier Art et couleur, élèves des écoles, adultes de l'ESAT, ils étaient nombreux à approfondir leur regard sur le travail de l'artiste en s'essayant à leur tour à une pratique artistique. Outre la photographie, Yohann Gozard renouait, grâce à son temps de résidence à la Maison Salvan, avec d'anciennes amours artistiques : le dessin et la sculpture. Ce sont les deux techniques qui étaient proposées en atelier, associées aux thèmes de la cartographie et du paysage. Des livres à destination des enfants, prêtés par la médiathèque étaient également mis à disposition. Ils ont permis aux plus petits d'aborder autrement les thèmes de la nuit et de la ville, chers à Yohann Gozard.

Yohann Gozard présente son travail aux élèves avant le début de l'exposition



Artiste en herbe de l'atelier Art et couleur



Les adultes du Temps libre de l'ESAT, fidèles visiteurs de la Maison Salvan





On l'a fait !

PROJET PASSERELLE



"le tire-fesses" mis en scène par les CM2 !

lightpainting à l'école

C'est reparti !
Depuis le 16 janvier dernier, les enfants de CM2 de l'école primaire de Labège sont accueillis régulièrement sur l'Espace jeunes par les animateurs Sylvie et romain. L'occasion pour eux de découvrir le lieu et ses activités, sorties, séjours... L'occasion aussi pour les parents de découvrir la structure jeunesse et son équipe.

Galette des rois

15/01/2014



Après l'atelier pâtisserie, place à la dégustation, vive les rois du local !

Bowling

12/02/2014



Le bowling de Montaudran a accueilli nos champions du strike, le tableau des scores est disponible au local !

TREMPLIN LARSEN



29/01/2014



Toxical Z

Nessim et Lisa

Dix jeunes groupes amateurs locaux se sont affrontés sur la scène du Bikini dans le cadre du tremplin 2014 du festival LARSEN. Nous aurons la chance de retrouver les groupes **Genovese** (rock) et**Toxical Z** (rap), arrivés dans cet ordre sur le podium du tremplin, le 07 juin prochain à Auzeville en première partie de soirée. Quatre autres candidats ont été sélectionnés pour animer la scène de l'après-midi, il s'agit de **Nessim et Lisa** (folk), **Despotic Parasite** (rock), **Fallin Darkness** (rock) et **The Pictures** (électro). Cette scène sera clôturée par les troisièmes sur le podium du tremplin : **Phoney Perfection** (rock).

Quoi de neuf ?

FESTIVAL LARSEN

Comme chaque année, les structures jeunesse locales se réunissent pour donner vie à ce festival de musique itinérant POUR et PAR les jeunes. Alors si tu veux t'engager, découvrir le montage d'un festival, danser ou encore tenir une buvette, rejoins-nous !

www.larsen31.fr

PROCHAINES ETAPES :

Réunion jeunes bénévoles à Castanet le 26 mars

Battle Larsen à Ramonville le 14 mai

Réunion jeunes bénévoles le 21 mai à Auzeville

Festival LARSEN le 07 juin à Auzeville

RAID ADOS 2014

Le lundi 28 mai débutera la quatrième édition du RAID ADOS intercommunal. Trois jours en camp sous toile pendant lesquels des ados du Sicoval s'affrontent en équipe dans la bonne humeur et la convivialité.

Renseignements, tarifs et inscriptions auprès de l'Espace jeunes



Séjour initiative jeunes à Barcelone



Après Paris, direction Barcelone pour les 14-17 ans de l'Espace jeunes de Labège!

Un groupe de sept jeunes a pris le relais et s'implique dès à présent dans leur projet de séjour. Que ce soit pour planifier les activités, choisir un hébergement, gérer un budget ou trouver des financements, les jeunes sont présents à chaque étape et s'investissent afin de pouvoir tous partir à Barcelone du 05 au 09 mai prochain.

Le coin des filles

Envie de changement? Nous proposons une journée *relooking* le mercredi 16 avril. Au programme : conseils coiffure et maquillage, trouver ses couleurs, ongles, photo... Le tout en présence d'une professionnelle !





Sylvie et **ROMAIN**

Espace jeunes - Bâtiment de l'Autan - rue de l'Autan - 31670 LABEGE

05.62.24.94.43 - 07.89.20.68.30 alsh.ados.labege@cias.sicoval.fr

Redevance incitative : où en est-on ?

L'enquête de terrain menée depuis le mois de mai dernier auprès de plus de 23 000 usagers est maintenant terminée.

Elle a permis de recueillir les données qui serviront de base à la facturation incitative. Le Sicoval remercie les personnes sollicitées pour leur forte mobilisation. Afin d'adapter les dispositifs techniques et de gestion, 2014 sera une année test qui intégrera une phase d'expérimentation. C'est pendant cette période que sera calculée la grille tarifaire fondée sur le volume du bac gris et le nombre de fois où il sera présenté à la collecte, en vue d'une facturation à blanc. Mais le mode de facturation actuel, basé sur la composition du foyer et les fréquences de collecte, restera en vigueur, dans l'attente de la mise en œuvre de la redevance incitative en 2015.

Pour en savoir plus
sur ce nouveau mode de facturation
contacter le : 0 805 400 605
(appel gratuit depuis un poste fixe)

En bref...

On reste au chaud !

Le salon *J'Isoloù* organisé par le Sicoval en octobre dernier a fait des émules : le 18 février la mairie de Goyrans a convié ses habitants et ceux des communes voisines à venir consulter l'image thermique du toit de leur habitation et à bénéficier d'aide et de conseils pour bien isoler leur logement. D'autres communes, comme Donneville ou Montgiscard, suivront l'exemple d'ici fin mars. On peut aussi découvrir la thermographie de sa toiture et bénéficier de conseils gratuits auprès de Soleval.

05 61 73 38 81
ou infoenergie@soleval.org

Printemps 2014 : une nouvelle représentation du territoire

Comme le prévoit la loi du 31 décembre 2012, le Conseil de Communauté du Sicoval verra sa composition modifiée à la suite des élections municipales de mars 2013. Les 36 communes du Sicoval seront représentées par 76 délégués, au lieu de 127 actuellement, répartis, en fonction de leur population, de la façon suivante :

- **10 sièges :** Ramonville Saint-Agne
- **9 sièges :** Castanet-Tolosan
- **5 sièges :** Escalquens
- **4 sièges :** Labège
- **3 sièges :** Auzeville-Tolosane, Ayguesvives et Baziège
- **2 sièges :** Auzielle, Belberaud, Labastide-Beauvoir, Lacroix-Falgarde, Lauzerville, Montgiscard, Montlaur, Pechabou, Pompertuzat, Vieille-Toulouse
- **1 siège :** Aureville, Belbèze-de-Lauragais, Clermont-le-Fort, Corronsac, Deyme, Donneville, Espanès, Fourquevaux, Goyrans, Issus, Les Varennes, Mervilla, Montbrun-Lauragais, Noueilles, Odars, Pechbusque, Pouze, Rebigue, Vigoulet-Auzil

Deux fois trois feuilles !

Pour la deuxième année consécutive, le Sicoval a obtenu le label « 3 feuilles » dans le cadre de sa Charte d'entretien des espaces verts. Ce label, attribué par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredec), distingue les collectivités qui s'engagent à ne plus utiliser de produits phytosanitaires en les remplaçant par des méthodes d'entretien alternatives. Cette distinction conforte une fois encore la politique de gestion différenciée des espaces verts de l'Agglo menée depuis 2004. Le Sicoval compte étendre la gestion différenciée à l'ensemble des espaces naturels (chemins de randonnée, rivières...) et à essaimer ces pratiques à travers la mise en place d'un réseau d'échanges et d'expériences à l'échelle des 36 communes du territoire.

C'est le printemps, vive les Neurones !

En avril et mai, Neurones en Folie vous convie à partager 4 soirées dessert, documentaire et débat sous le titre générique « Après... avant ! ». Les films projetés aborderont en effet des thèmes liés au temps et à ses évolutions.

- 17 avril : **« La Montagne et le loup »**, film de Benoît Keller et débat : **Nature : entre fantasmes et nouvelles pratiques.**

- 24 avril : **« Les Dé-Tracteurs »**, film de Jean-Louis Cros et débat : **Agriculture : les nouveaux pionniers ?**

- 15 mai : **« Le temps d'après »**, film de Yohan Laffort et débat : **Retraites... actives.**

- 22 mai : **« Le flan était presque parfait »**, film de Cécile Déroudhille et débat : **Ce que cuisiner veut dire.**

Rendez-vous à 20 h à la salle des fêtes d'Escalquens pour partager un dessert avant le film à 21 h suivi du débat en présence d'invités « experts ».

Tout le programme au :
05 62 71 73 68 et sur www.sicoval.fr

Associations



Créations

➤ ALEA JACT'A7

Objet : être une liste candidate au Bureau des Élèves de l'Ensiacet Toulouse (école d'ingénieurs).
Siège social : Appartement 235, Bâtiment C Campus de Bissy, 60 rue des Tours, 31670 Labège.
Date de la déclaration : 14 novembre 2013.
Date de la parution : 28 décembre 2013

➤ A7 THE FIRE

Objet : organiser des événements sportifs et favoriser la vie associative au sein de l'école nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (Ensiacet).
Siège social : appartement E202, résidence campus des Sciences, 221 avenue de la Tolosane, 31670 Labège.
Date de la déclaration : 21 novembre 2013.
Date de la parution : 28 décembre 2013.

➤ BUREAU DU FOYER : KICK'A7

Objet : création d'un bureau étudiant chargé de dynamiser la vie étudiante en organisant des soirées à thèmes et en gérant la cafétéria de l'école.
Siège social : appartement 1316,
395 rue du Colombier, 31670 Labège.
Date de la déclaration : 12 novembre 2013.
Date de la parution : 28 décembre 2013.

➤ F'ARTF'A7

Objet : promouvoir l'activité culturelle au sein de l'École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques, par l'organisation de tous types.
Siège social : appartement 3302,
395 rue du Colombier.
Date de la déclaration : 27 novembre 2013.
Date de la parution : 28 décembre 2013.

➤ LAS VEGA7

Objet : développer la vie étudiante au sein de l'Ensiacet ainsi qu'organiser des évènements étudiants.
Siège social : Résidence Le Jardin des Sciences Appartement C113, 221 avenue la Tolosane.
Date de la déclaration : 12 novembre 2013.
Date de la parution : 28 décembre 2013.

➤ ROKFIT ASSO

Objet : pratique d'activités physiques et sportives.
Siège social : 8 rue Philippe Lacombe.
Date de la déclaration : 19 décembre 2013.
Date de la parution : 25 janvier 2014.

➤ BUREAU DES ELEVES STUDIO M/ ESIMODE/EME 31

Objet : organiser les activités extrascolaires telles que soirées étudiantes, accueil des nouveaux élèves, événements culturels, rencontres sportives.
Siège social : École Supérieure Technique Privée-Studio M Toulouse Esimode, 3509 La Lauragaise.
Date de la déclaration : 13 janvier 2014
Date de la parution : 25 janvier 2014.

ACCUEIL À LABÈGE

Assemblée générale et perspectives

L'assemblée générale de l'Accueil s'est tenue le vendredi 17 janvier devant une soixantaine de participants sur 228 adhérents.

Chaque responsable de section a présenté son rapport pour 2013. Les amateurs de scrabble se retrouvent tous les lundis de 14 h à 16 h dans une bonne ambiance.
La section espagnol a deux groupes : le mardi de 18 h 30 à 19 h 30 et le jeudi de 18 h à 19 h qui conversent, lisent, chantent. Un voyage à Barcelone est prévu du 26 au 29 avril.
En couture, les petites mains s'activent tous les lundis de 17 h 30 à 19 h 30 pour réaliser vêtements, rideaux, porte plat à tartes, décoration, etc.
Le stretching postural propose deux cours : le mardi de 12 h 30 à 13 h 30 à la salle des fêtes et le jeudi à la même heure à la salle du Cammas.
10 sessions dont deux dinatoires ont été proposées par la section découverte des vins, une rando-terroir a été organisée dans le Frontonnais et une sortie découverte en Andorre.
Les 29 adhérents de la section Qi Gong et Tai Chi se répartissent sur les deux cours qui ont lieu le mardi de 14 h à 16 h, à la salle du Cammas et le mercredi de 18 h à 20 h dans la salle de gymnastique de l'école primaire. Comme tous les ans, tous se retrouvent dans un restaurant chinois pour fêter le nouvel an et lors d'un pique-nique végétarien.
Les cours de yoga sont dispensés le mardi de 12 h 30 à 13 h 30 dans la salle des fêtes et de 19 h à 20 h 30 dans la salle de gymnastique de l'école primaire.
Les jardiniers qui se retrouvent le 1er lundi du mois à partir de 20 h, échangent idées, plants. Un accord a été passé avec les jardins familiaux afin qu'ils viennent voir ce que la section peut leur proposer.
Les bridgeurs partagent leur passion du jeu le jeudi à partir de 20 h 15.
Les randonneurs se sont vus priver de leur dernière sortie en car, en novembre, en raison des très mauvaises conditions climatiques. Le nombre moyen de participants n'a été que de 42 contre 47 en 2012.
Le rapport du trésorier fait apparaître, toutes sections confondues, un solde positif de 391 €.

■ Perspectives pour 2014

L'adhésion à l'Accueil reste à 10 €.
En couture, la responsable, Mme Darolles, a demandé une maison des associations avec des locaux plus adéquats pour accueillir les adhérentes qui sont parfois un peu à l'étroit.
La section découverte des vins a prévu huit sessions ordinaires et deux dinatoires, une rando-terroir le 5 avril. Un livret dégustation sera offert à chaque participant.

Programme des randonnées 2014 :

- 29 mars : le tour du Plateau de Leucate, les étangs (11)
- 19 avril : le massif de la Malepère, Cailhau et ses environs (11)
- 24 mai : Arbas dans le massif de la Paloumère (31)
- 14 juin : Goulier, rando autour de la station de ski (09)
- 20 septembre : Vals et son église rupestre du Xe siècle (09)
- 18 octobre : circuit boisé de Damiatte (81)
- 22 novembre : Septfonds, les dolmens, le roc du Saut (82)

Après chaque randonnée, ceux qui le souhaiteront pourront avoir une photocopie du tracé effectué. La participation à chaque randonnée est de 14 €.

Après avoir remercié la Mairie pour la subvention allouée à l'Accueil, la séance est levée et la galette est partagée.





Les animations

passées et à venir

Soirée théâtre du 24 janvier

Le Comité Officiel des Fêtes vous a convié le 24 janvier à une soirée Théâtre. Les fidèles ont été présents pour cette première pièce de théâtre de l'année 2014 qui nous a offert plus d'une heure trente de plaisir et de rire avec la troupe « Les couleurs de la comédie ». La pièce intitulée « Sexe, mensonge et jalousie » était mise en scène par Jean-Louis Bensoussan. Dans une salle pleine, les applaudissements et les éclats de rire des spectateurs ont répondu à l'énergie débordante des comédiens.

Mais soyez rassurés, pour les spectateurs qui n'ont pas pu assister à la représentation du 24 janvier, une nouvelle soirée théâtre aura lieu le 21 mars 2014 avec la troupe « Des pourquoi pas » dans une pièce nommée « Le secrétaire de Monsieur ».





Pièce de théâtre, 21 mars 2014

Pensez à réserver…

Maurice de Salanches, un industriel, traverse une passe financière difficile : il doit trouver 3 millions d'euros dans un délai d'un mois.

Or les banques refusent de lui faire crédit. Il ne pourra pas éviter la faillite. C'est alors qu'Honoré Saint-Jacques propose de lui offrir cette somme à condition que son fils, Jean-Jacques Saint-Jacques épouse la fille de Maurice, Caroline de Salanches. En effet, cela devrait faire taire les ragots sur l'homosexualité de Jean-Jacques. Lourde est la tâche de Maurice et de Marianne, son épouse, pour annoncer la « bonne nouvelle » à Caroline…

Là-dessus sa tante, le considérant comme un incapable, a engagé le premier venu, Jean, en tant que secrétaire afin de redresser les finances de son entreprise.

Comme la bonne, Solange, qui n'est pas très futée, a inversé l'ordre d'arrivée de Jean et de Jean-Jacques, bonjour les quiproquos !

De plus, l'ancienne maîtresse de Maurice, Loulou, qu'il n'a pas revue depuis 14 ans, a choisi ce même jour pour lui présenter son fils naturel, bonjour l'embrouille !

Et ce n'est pas tout ! Jean étant un ancien repris de justice, voilà que la police s'en mêle, alors que l'on doit recevoir dans la dignité les Saint-Jacques, bonjour l'angoisse !

Comite Officiel des Fêtes de Labège
Rue de la Croix Rose - 31670 Làbège
Tél. / Fax : 05 62 24 49 69
Mail : cof.labege@wanadoo.fr
Blog : cof31.wordpress.com

Prochaines manifestations pour l'année 2014 :

- **Soirée théâtre :** vendredi 21 mars (« Le secrétaire de Monsieur »)
- **Carnaval (repas costumé) :** samedi 5 avril
- **Défilé du carnaval :** dimanche 6 avril
- **Soirée théâtre :** vendredi 25 avril (« Toc toc »)
- **Fête locale :** 16, 17 et 18 mai
- **Sous les dehors d'été :** samedi 21 et dimanche 22 juin

Vous pouvez réserver dès aujourd'hui,
par mail : cof.labege@wanadoo.fr ou par téléphone au 05 62 24 49 69.

DÉLIRES D'ENCRE

STAGE J'M la science et la lecture



Voyages en milieux extrêmes

du 10 au 14 Mars 2014 à Labège. Ages : 7/11 ans

Partons à la découverte des milieux extrêmes et de leurs habitants, les déserts, les pôles, les cîmes enneigées, les grottes et les abysses autant de lieux sujets aux contes et aux légendes.
Mêlant ateliers scientifiques et travail autour de la lecture et l'écriture, ce stage essaiera de vous en apprendre plus sur la terre et ses habitants, qu'ils viennent du monde animal ou végétal.

Lundi : Les déserts

Sur les traces du petit prince cet endroit remplit d'imaginaire est un milieu où il faut être parfaitement adapté si l'on veut survivre.



Mardi : Les pôles

Malgrè leur équilibre menacé par les sociétés modernes, ils ont su garder leur pureté. Mais dans ce froid, la vie joue au funambule.



Mercredi : Les grottes

Elles abritent des hôtes très particuliers. Il en existe des milliers avec, à chaque recoin, un mystère à élucider.



Jeudi : L'océan et les abysses

Origine de la vie, l'océan est un lieu de foisennement, le moteur de la vie y tourne à plein régime sauf dans les abysses ou la tranquilité se paye au prix fort.

Vendredi : L'espace et les exoplanètes

La vie est-elle possible sur d'autres planètes ou la terre est-elle un paradis que l'on ne trouve nulle part ailleurs ?



Renseignements et inscriptions auprès de l'association ou sur notre site.
Le mini-stage se déroule dans le local atelier de l'association, dans Labège village derrière les terrains de tennis. Accueil de 8 h 30 à 17 h 30. Activités de 9 h 30 à 16 h 30.

Pour nous contacter pour des renseignements ou pour une inscription :
contact@deliresdencre.org / 05 61 00 59 97
www.deliresdencre.org et sur Twitter et Facebook

JARDINS FAMILIAUX

Encore quelques parcelles à cultiver disponibles



C'est bien en hiver que se prépare la nouvelle saison ! Or des parcelles à cultiver sont encore disponibles pour les Labégeois intéressés

C'est pourquoi, le nouveau Président des « Jardins Familiaux de Labège » François CHATELET ainsi que toute son équipe Daniel JOUGLA (Vice-président), Bernard GLORIES (Secrétaire), Anne-Marie CONTRERAS (Trésorière), Serge KORNILOFF (Responsable des espaces communs) et Philippe D'AMBROSIO (responsable des animations), vous invitent, amis labégeoises et labégeois, à vous manifester rapidement. Que vous soyez jardiniers confirmés, apprentis ou simplement désireux de déguster des légumes « bio », n'hésitez-pas à vous faire connaître.
Laissez un message à l'adresse :
labejardins@gmail.com ou retirez un formulaire d'inscription à la Mairie de Labège.
Lors de la réception de la dernière tranche d'aménagement des jardins, soit 19 parcelles en novembre 2013, un grand nombre a été attribué aux familles déjà en liste d'attente, et à ce jour, sur un total de 61 jardins, 51 ont été affectés.
C'est donc fort de plus de 50 familles labégeoises que la saison 2014 se prépare aux jardins.
L'ensemble du bureau attend les nouveaux jardiniers ainsi que les anciens, sur le terrain car il va falloir commencer à biner, sarcler, désherber, planter, semer… pour pouvoir récolter plus tard.
Le bureau propose donc à l'ensemble des jardiniers de se retrouver le dimanche 23 mars à 14h30 pour un café suivi d'un après-midi aux jardins (possibilité de conseils, utilisation du matériel commun, échange en tout genre).


« Si février est chargé d'eau, le printemps n'en sera que plus beau »

EIMSET

Concerts passés et à venir

Le mois de février a été riche en concerts à l'EIMSET : tout d'abord les deux Concerts de la Chandeleur les 1er et 2 février ont fait salle comble à Labège pour deux représentations de grande qualité. Le week-end des 8 et 9 février a été dédié à Mozart avec des concerts d'élèves, de professeurs et un quizz de connaissance sur Mozart, où, pour la première fois, les élèves ont joué des œuvres à deux pianos, sur des pianos à queue loués pour l'occasion.

Pièce de théâtre, 21 mars 2014

L'équipe des professeurs, toujours aussi engagée et dynamique, prépare actuellement le Concert des Professeurs qui aura lieu le vendredi 4 avril à 20 h 30 salle Entiore à Fonsegrives.
Venez nombreux pour écouter Télémann, Tchaikovsky, Llobet, Duke Ellington, musiques traditionnelles de l'Est, Karl Jenkinse… et Queen pour le grand final !



Chorale

à la maison de retraite

Le 13 avril 2014, l'Atelier Musical des 4 Vents donnera une représentation à la maison de retraite de Labège.
Au programme, des œuvres de la Renaissance interprétées par les choristes qui seront dirigés par leur chef Ghilaine Dussourd.
À la fin du concert, il sera proposé au public de se joindre à la chorale pour chanter « La java bleue » et « Le plus tango du monde ».

Dominique Béasse, Présidente de l'Atelier Musical des 4 Vents



ART & COULEURS

Autour de l'ogre et de Pierre Bonnard

Pour fêter ses 10 ans, la médiathèque de Labège a proposé de travailler en mars autour du thème de l'ogre.

Les ados et les enfants des ateliers s'y sont engagés. Tout d'abord, avec les enfants et les ados, nous avons posé les bases de notre réflexion en définissant ce qu'est un ogre universellement, puis chacun a donné sa propre vision, on a parlé contexte, époque, couleurs, textures, attributs. Puis nous avons énoncé tout ce qui pouvait aider à se propulser dans ce monde des ogres et ogresses, en n'oubliant pas les caractéristiques psychologiques bien sûr.

L'ogre ou l'ogresse est par définition un personnage imaginaire de très grande taille et qui se nourrit de chair fraîche...

Le résultat de cette réflexion prend la forme d'une galerie de portraits de famille travaillés en dessin, en peinture ou en volume...

Du côté des adultes

un autre projet est en marche, nous travaillons autour du thème de la citation et avons choisi Pierre Bonnard, en effet la Fondation Bemberg à Toulouse possède une salle entièrement dédiée au plus grand peintre de l'époque moderne, un amoureux de la couleur qui a passé sa vie à chercher comment la peinture peut aller bien au-delà de la figuration. C'est donc une réflexion autour de la sensation en peinture que nous avons engagé.

En s'appropriant une œuvre choisie à la Fondation, chacun reprend un fragment du tableau en peinture à l'huile (Bonnard peignait essentiellement à l'huile) et construit un projet personnel autour de la citation de cette œuvre : dessin, peinture, photographie voire expression en volume dans lequel il introduit à l'envi un ou plusieurs détails de l'œuvre voire la déconstruit en recomposant.

Nous sommes allés à la Fondation pour profiter d'abord d'une visite orchestrée par une historienne de l'art puis lors d'une deuxième visite, prises de notes en dessin et couleurs sur l'œuvre choisie pour pouvoir travailler de mémoire en atelier.

Le travail de citation commence à prendre forme et nous pensons présenter le fruit de ces recherches à la Maison Salvan dans le cadre du Salon d'automne qui reprend forme depuis 2 ans.

À suivre.













Association art & couleur ateliers artistiques pour adultes, ados et enfants. Salle Neptune. Labège-village. art-couleur.blogspot.com / 05 62 24 41 27



Okonomiyaki et Hotto Keki,

ou la chandeleur à l'heure japonaise



L'association Franco-Japonaise à Toulouse a fêté la chandeleur en confectionnant des Okonomiyaki et des Hotto Keki avec les enfants de l'école japonaise.

Les Okonomiyaki, littéralement « grillez ce que vous aimez », sont des crêpes épaisses salées et garnies de chou rapé et de seiche. Nappées de sauce de soja et de Katsuobushi, copeaux de poisson séché, elles sont souvent dégustées lors des Matsuri, fêtes traditionnelles japonaises.
Les Hotto Keki, de l'anglais « hot cake », sont des crêpes épaisses sucrées garnies de banane et de Anko, pâte de haricots rouges sucrée.

Cours de calligraphie

La première session des cours de calligraphie japonaise de janvier a rencontré un franc succès, et il reste des places pour la seconde session (à partir du 10 avril).
Alors, vous aussi venez découvrir la beauté des *kanjis* (idéogrammes) et le mouvement du *fude* (le pinceau) sur le *washi* (le papier japonais).

Cours de japonais

De nouveaux étudiants ont également rejoint les cours de langue japonaise à Labège les mardi, mercredi et jeudi, et les inscriptions restent ouvertes.

Cinéma en japonais

Après l'enthousiasme des enfants pour le dessin animé « Lettre à Momo » de Hiroyuki Okiura en novembre, l'Association réitère au studio 7 à Auzielle (que nous remercions pour cette séance spéciale en japonais). Cette fois, les petits et les grands verront « Le vent se lève », superbe fresque du grand Hayao Miyazaki. Notons que Miyazaki, francophile, a donné ce titre en référence au poème de Paul Valéry « Le cimetière marin » : Le vent se lève !... Il faut tenter de vivre !

Pour tout renseignement, contacter karine.afjt@gmail.com (06 21 22 48 28).





Le printemps de nos minous



Déjà commencée, la nouvelle année devrait être chargée, après une année 2013 bien remplie.

Plus de 300 chats pris en charge. 229 adoptés et 55 sauvageons relâchés Nous nous préparons à cette nouvelle saison sur site.
De leur côté les minettes non stérilisées ont commencé à se reproduire. Attention même de jeunes chattes d'à peine 6 mois peuvent être en chaleur. Et les matous sont tous en alerte.
Dès le mois d'avril et même plus tôt, nous allons assister aux premières naissances et aux premiers abandons.

Que pouvons-nous faire personnellement.

Le premier conseil : surtout faire stériliser vos minettes. Ne pensez pas qu'il faille laisser faire une première portée à une jeune chatte. Elles ne sont pas prêtes morphologiquement et sont souvent trop jeunes pour éduquer leurs chatons.
Si vous ne pouvez assumer ces frais pour le moment, donnez-leur la pilule dans un premier temps.
Il faut vraiment avoir conscience que la majorité de ces petits chatons de printemps vont grandir sans trouver d'adoptants. Les vacances c'est juillet août. Qu'allez-vous en faire si vous avez encore 2 à 3 chatons avec leur mère ?
Les associations, comme la nôtre, sont débordées dès le mois de juin. Il est très difficile d'accueillir des chatons pour l'été d'autant plus que même les bénévoles partent en vacances...
Le 2e conseil : Vous découvrez qu'une minette « de la rue » a eu des chatons et vous savez où ils sont : appelez nous. Nous en faisons notre priorité car il n'y a personne pour les prendre en charge. Nous ferons tout notre possible pour les recueillir et faire stériliser la maman.
Ensemble, nous pouvons éviter des drames animaliers car lorsqu'une chatte commence à se reproduire sans contrôle, c'est rapidement tout un quartier qui est en alerte.
Cependant ne regardons pas nos minettes avec méfiance. Stérilisées elles sont de merveilleuses compagnes attachantes et souvent très affectueuses. Continuons à les aimer, elles le méritent et nos matous aussi.

Association Loi 1901
des « Chats Libres de Labège »
Tél. : 06 85 88 28 24
5 Rue de la Croix Rose - 31670 LABEGE
chatslibreslabege@hotmail.fr
http://www.chatslibreslabege.fr



BAD À LABÈGE

L'histoire du badminton et des volants

Le badminton actuel est un descendant du Poona, un jeu indien qui se pratiquait avec des raquettes et une balle légère (des jeux similaires étaient également connus chez les Incas et chez les Indiens d'Amérique).

C'est toutefois en Angleterre, plus précisément au « Badminton House » qu'en juillet 1873, la noblesse anglaise assiste à la première démonstration européenne du « Poona », qui deviendra bientôt le badminton, du nom de la ville où il fut créé.
Selon la petite histoire, n'ayant pas de balle à disposition, les officiers en question, en villégiature dans la ville de Badminton voulurent tout d'abord adapter le Poona à ce qu'ils avaient sous la main, et attachèrent quelques plumes à un bouchon de liège pour jouer.

Aujourd'hui, il existe trois types de volants :

- le volant avec tête et jupe en plastique, utilisé par les enfants, les scolaires débutants ou sur la plage,
- le volant avec tête en liège et jupe en plastique, utilisé pour les joueurs non classés : très résistant, idéal pour le loisir ou le scolaire mais ayant une trajectoire courbe, appelée « trajectoire parabolique »,
- le volant avec tête en liège et jupe en plume : utilisé en compétition, plus fragile, mais ayant une trajectoire idéale. Cette trajectoire est habituellement appelée « trajectoire parachute », le volant montant en ligne droite puis descendant presque à la verticale, n'ayant plus de vitesse horizontale. Fabriqué à la main, le volant, composé de 16 plumes d'aile d'oie gauches ayant une même longueur (entre 62 et 70 mm), pèse 5 g. Avec ces matériaux, on a déjà pu enregistrer des records de vitesse assez incroyable, avec des volants dépassant les 400 km/h !

L'utilisation des plumes d'oie gauches trouverait son origine dans la calligraphie : la plupart des calligraphes préféreraient les plumes de l'aile gauche car leurs tuyaux s'orientent vers la droite. D'autre part, au badminton, utiliser toujours les mêmes ailes permet d'uniformiser le sens de rotation des volants pendant le vol.

Le principal inconvénient d'un volant en plumes est sa fragilité : au niveau olympique, on peut en consommer 50 en un seul match. Depuis l'épizootie de grippe aviaire, le prix des volants avec jupe en plumes d'oie a considérablement augmenté. Pour des volants de qualité, les coûts de production en Chine ont augmenté de 20 à 25 % depuis 2004.

Si vous aussi, vous souhaitez tester le volant : labegebad@gmail.com



CIEL 31

Un point sur la saison

Les compétitions battent leur plein et tous les week-end, joueurs, entraîneurs et parents défendent les couleurs de Ciel 31 sur les terrains régionaux.

Notre équipe « phare », les seniors garçons, ont repris leur cycle retour par une belle victoire sur Albi, équipe du haut de tableau dans un championnat régional de haut vol ; cette précieuse victoire va les pousser vers d'autres succès et un maintien plus que mérité. Nos jeunes - 18 et -15 caracolent en tête de leur poule. À eux de maintenir l'engagement et la solidarité nécessaire pour rester à ce niveau.
Les plus jeunes progressent de semaine en semaine et nos filles luttent avec vaillance pour améliorer leur classement. Au passage, félicitations à nos - 18 féminins qui après un difficile début de saison ont brillamment gagné leur dernier match. Il faut persévérer.
Une dernière info : certains membres du bureau vont nous quitter en fin de saison après avoir consciencieusement servi le club . Alors, comme le dit la maxime : demandez vous ce que vous pouvez faire pour Ciel 31.
Salutations sportives à tous et à bientôt

Philippe Gouin.

BASKET LABÈGE AUZEVILLE CLUB

Motivation intacte pour les basketteuses et basketteurs !



Flash Blac

Commençons par un petit retour sur les événements marquants de ce début d'année, avec une nouvelle réussite dans l'organisation du plateau mini poussins qui s'est déroulé le 26 janvier.

Les enfants et les parents ont tous pris beaucoup de plaisir à participer à cette matinée et les mini-tournois dans cette catégorie se passent toujours dans un état d'esprit exemplaire. À cet âge-là, l'amusement pour les enfants est essentiel. Nous remercions toutes les personnes bénévoles ayant contribué au bon déroulement de cet évènement.



Zoom sur les séniors garçons 1

Parlons à présent de l'équipe des séniors garçons 1 évoluant en promotion d'excellence départementale. Ce groupe entraîné par Andrea nourrit des ambitions de montée dans le niveau supérieur au fur et à mesure que les victoires s'accumulent. Non contents de faire de bonnes performances sur le terrain, certains membres de l'équipe sont aussi impliqués dans la vie du club et nous les en remercions. Dernière action en date, la mise en place d'un partenariat avec l'établissement des 3 Brasseurs qui nous a permis d'équiper les garçons d'un nouveau maillot.



Espérons que cette nouvelle tenue les portera vers l'excellence départementale qui est la dernière marche avant le niveau régional.

Et les autres équipes ?

Les poussines poursuivent leur sympathique saison avec notamment une victoire récente contre le club renommé de Colomiers. Elles aussi sont munies depuis peu d'un nouveau maillot, arborant fièrement le nouveau logo du club.

Les poussins enchaînent eux aussi les bons résultats avec une marge de progression importante puisque ce groupe compte dans ses rangs une majorité de première année.

Les benjamins alternent courtes défaites et très bons résultats mais les progrès sont visibles. Là encore, c'est un groupe jeune puisque composé exclusivement des « premières années » qui seront encore dans la même catégorie la saison prochaine.

L'équipe Benjamine top 16 (élite régionale) se défend bien au milieu des meilleurs clubs de la région. Malgré une seule victoire à l'issue des matches aller, là encore c'est un groupe en plein apprentissage dans cette catégorie, avec pas moins de 7 « premières années » sur 10 joueuses.
La saison prochaine en benjamines s'annonce faste si les filles continuent à progresser ainsi. Il leur faudra garder cet état d'esprit exemplaire sur et en dehors du terrain.

L'équipe benjamine Espoir engagée en niveau 3 départemental n'a pas encore connu la défaite. Certes, les progrès sont sensibles et les résultats sont là mais cette équipe méritait d'évoluer dans un niveau supérieur, la faute aux hasards du système de brassage de pré-saison

Félicitations aux vaillantes cadettes qui ont obtenu leur première victoire de la saison début février dans une poule de niveau 1 régional très relevée, où les déplacements sont longs.

Les séniors filles et les séniors garçons 2 poursuivent leur saison avec un bilan positif (plus de victoires que de défaites).

À bientôt sur les terrains !

**N'hésitez pas à consulter le calendrier des matches sur notre site www.blac.ayosport.com ou sur notre page Facebook en tapant le nom du club.
Renseignements au 06 08 97 31 41**

MAISON DE LA MOBILITÉ

Vélo révisé, roulez sécurisé !

Parce que le vélo est le meilleur moyen de se maintenir en bonne santé et de se déplacer pour les petits trajets du quotidien, la Maison de la Mobilité de Labège vous propose un « Atelier Visite Technique Vélo »

Que vous soyez cycliste au quotidien ou tenté par ce mode doux de déplacements, vous pourrez rouler en toute sécurité : un technicien professionnel vérifiera les points de sécurité essentiels de votre vélo, des réglages et petites réparations seront effectués (freins, câblages, hauteur de selle et potence,...). Un diagnostic des réparations plus importantes à réaliser vous sera également remis.

Ce dispositif mis en place par la Maison de la Mobilité est destiné à l'usage d'un mode alternatif à la voiture individuelle et complémentaire des transports en commun. Il est limité à une fois par an et par foyer, pour des vélos en état de fonctionnement

Participation 5 €

Renseignements et inscription obligatoire
Maison de la Mobilité :
05.61.75.80.80
contact.maisonmobilitelabege@tisseo.fr

Prochains ateliers :
mardi 25 mars et mardi 8 avril





Soutien scolaire et aides aux familles

Le secours catholique du secteur de Labège, Saint-Orens, Escalquens, Auzielle, Odars, Lauzerville, met en œuvre plusieurs actions d'aide et de solidarité avec les personnes qui en ont besoin :

- Accompagnement scolaire personnalisé,
- Aide aux familles en relation avec les assistantes sociales, les écoles, lycée, et collèges,
- Alphabétisation,
- Aides financières,
- Logements temporaires (3 mois renouvelable) pour personnes à la rue avec suivi des familles (2 T3 actuellement occupés sur St-Orens)...

Ces actions sont menées par des personnes bénévoles. Afin de renforcer l'équipe et faire face aux demandes en progression, des bénévoles sont recherchés sur la commune de Labège et les autres du secteur.

Les personnes en besoin de ces services, notamment pour l'accompagnement scolaire, sont invitées à se signaler.

Accueil :
premier jeudi matin du mois,
au 6, Impasse Pablo Neruda
à St Orens.

Permanence téléphonique :
05 61 39 20 16

Lutte collective contre les nuisibles

Frelons asiatiques

Au mois de mars, le moment est venu de penser à mettre en place de simples pièges, confectionnés à l'aide de bouteilles en plastique, pour lutter contre les femelles fondatrices des nids qui sortent de leur hivernage.

Ces pièges sont à installer de début mars à fin avril. Passée cette période de nombreuses espèces autochtones (frelons européens, guêpes, abeilles...) risquent d'être capturées.

Chenilles processionnaires

La présence de chenilles processionnaires du pin dans un arbre est visible grâce aux cocons soyeux que l'on peut y observer. Ces masses blanches sont les nids d'hivernage. Quand vient la fin de l'hiver, les chenilles descendent de l'arbre et cheminent en file indienne, à partir du nid pour aller dans le sol où elles se transforment en chrysalides avant de devenir papillons. Recouvertes de poils urticants microscopiques qui se brisent facilement et sont transportés dans l'air, ces chenilles peuvent provoquer des allergies, des réactions cutanées ou gênes respiratoires.









Différentes techniques de lutte.

La lutte peut s'organiser avec le piégeage à phéromones qui vise à réduire les populations de cette espèce quand elle en est arrivée au stade de papillons. Cette technique se pratique de la mi-juin à septembre et permet de capturer les mâles.

La lutte par produit chimique est à proscrire en zone urbaine (elle est limitée aux grands espaces forestiers).

Piégeage par éco-pièges en hiver.

Installé à 2 m du sol durant l'hiver, l'éco-piège empêche les chenilles de descendre au sol et les collecte pour les détruire à un stade où elles ne sont plus urticantes. Les chenilles, n'étant pas dérangées dans leur procession ni dans leur enfouissement, se chrysalident sans rejeter dans l'atmosphère les poils urticants qu'elles auraient relâchés en se sentant agressées.

Il a pour avantages de contribuer à réduire les populations de l'insecte et de supprimer les risques liés aux processions. Il est donc particulièrement recommandé dans les zones à risque ou sensibles (écoles, crèches, jardins d'enfants, hôpitaux etc).

En revanche, comme il intervient à la fin de la phase de développement des chenilles, il n'a aucun impact sur les dégâts causés quand les chenilles mangent les aiguilles.

Il est aussi recommandé d'installer des nichoirs pour les mésanges. En effet, ces oiseaux sont les principaux prédateurs naturels des chenilles processionnaires. Elles en mangent près de 40 et donnent jusqu'à 900 becquées à leurs oisillons.

En respectant quelques simples règles de pose, l'installation de nichoirs dans les jardins favorise le maintien de ces oiseaux qui permettront de réguler la quantité de chenilles...

Pour en savoir plus : www.fredec-mp.com

MAISON DE RETRAITE

Festivités du début d'année

Galette des rois avec les Cocagnous

C'est avec enthousiasme que petits et grands ont partagé la traditionnelle galette des rois, vendredi 17 janvier.

Les Aînés étaient très heureux de se rendre à l'école et d'assister au spectacle donné par les enfants. À cette occasion, ils ont chanté ensemble des chants intergénérationnels : « Le bon roi Dagobert », « J'aime la galette » et ont partagé fous rires et confidences. Certains enfants ont également fêté leur anniversaire en présence des résidents qui ont offert un cadeau destiné à l'ensemble des petits cocagnous. Tous étaient ravis d'avoir passé ce moment convivial et sympathique et se sont quittés à l'heure de la récréation en attendant de se retrouver pour de prochaines activités.



Nouvel An chinois

Ambiance festive le vendredi 31 janvier pour la Résidence qui a fêté le nouvel An chinois placé sous le signe du cheval. Cette fête est en réalité la fête du printemps qui correspond au nouvel An lunaire. À Bastide Médicis, chapeau et kimono étaient de sorti. Les résidents ont savoureusement accueilli le buffet asiatique préparé par le chef et toute son équipe à base de bouchée à la vapeur, de nems, chips de crevette et d'un cocktail maison à base de rhum et de litchi.

Après ces mises en bouche, les résidents sont passés à table pour déguster le menu du jour : salade de soja, porc à l'ananas accompagné de riz cantonais et une salade de fruits aux litchis.

Tout au long de la semaine, les résidents ont découvert la Chine à travers des lectures issues des carnets de voyage emprunté à la bibliothèque. Ce petit tour du pays leur a permis de découvrir ces contrées lointaines, leurs histoires et leurs traditions. Une coutume ancienne veut qu'on aille se coucher le plus tard possible ce soir-là, car ce serait un gage de longévité ; cela s'appelle « monter la garde de l'année ».

La chandeleur

La chandeleur a été l'occasion pour tous les gourmands de se réunir autour des crêpes, en équipes, pour le grand plaisir des résidents et des familles.

Géraldine et la Directrice ont fait elles-mêmes les crêpes pour l'ensemble de la Résidence pendant que Marie-Claude y mettait le sucre, le chocolat... En cette belle journée, le hasard faisant souvent bien les choses une des résidentes et un aide-soignant ont pris plaisir à souffler ensemble leurs bougies d'anniversaire sur une crêpe !





Pharmacies de garde *Dimanches et jours fériés*

Mars

16	Allias-Rouvière	Baziège	05 61 81 80 02
23	Bezombes-Paludetto	Lapeyrouse F.	05 62 79 63 79
	Batigne & Canuel	Villefranche	05 61 81 60 73
30	Beugnet & Stigliani	Lanta	05 61 83 78 19

Avril

6	Courtiade	Dremil-Lafage	05 61 83 94 94
	Cassaingne-Cier	Villefranche	05 61 81 62 22
13	Dalicieux	Labège	05 61 39 83 38
20	Volochine	Rouffiac Tol.	05 61 09 75 18
21	Volochine	Rouffiac Tol.	05 61 09 75 18
27	Jorro	Auzielle	05 61 75 95 83

Mai

1er	Claude & Ramio	Caraman	05 61 83 10 37
4	Amalric	Montastruc	05 61 84 21 55
	Caillot	Villefranche	05 61 27 17 33
8	Cahuzac & Dolsan	Labège	05 62 24 45 23
11	Darrigade	Escalquens	05 61 27 92 70
18	Canod & Gobin	Ayguesvives	05 61 81 16 02
25	Delmas & Terasse	Castelmaurou	05 61 09 10 62

Vous pouvez aussi obtenir les permanences en téléphonant au 32 37



Pharmacie de nuit :

76 allées Jean-Jaurès, tél. : 05 61 62 38 05

Un calendrier de la collecte des déchets (nouveau rythme à partir du 1er février) vous a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Nous complétons cette information en publiant ci-dessous le calendrier des ramassages des déchets verts.

2014 *Calendrier des collectes* de déchets verts

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
janv							■														■									
fév				■														■												
mars				■														■												
avril		■													■														■	
mai						■							■							■										
juin			■							■														■						
juil	■														■														■	
août					■																					■				
sept									■														■							
oct							■							■							■									
nov				■														■												
déc		■														■														

Rappel : pour la collecte des déchets verts

- Les branchages doivent être stockés, groupés et attachés avec des ficelles en fagots de 1m de long maximum.
- Feuilles et déchets végétaux menus doivent être stockés dans des contenants de votre choix, ouverts, de 80l maximum.
- L'ensemble de ces déchets doit être entreposé sur le domaine public la veille au soir du jour de la collecte. Les usagers doivent faire en sorte de ne pas gêner par ce stockage les voies piétonnes et carrossables.
- Seuls les déchets verts seront collectés, ce qui exclut les gravats et autres déchets.

Rappel déchèterie de Labège

Impasse de la Bourgade
Route de Baziège
(Rond point Néon Aquitaine)

Tél. 05 61 39 99 18

Horaires

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
9h30 - 12h / 13h30 - 18h
Samedi, dimanche
9h30 -17h
Fermée le mardi et jours fériés



Mairie - rue de la Croix Rose - 31670 Labège

Tél. : 05 62 24 44 44 • Courriel : accueil@ville-labege.fr

Horaires :

• Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
sauf le vendredi 17 h ; le samedi de 9 h à 12 h (en période scolaire)

• Veilles de jours fériés : fermeture à 17 h

• Fermeture les samedis pendant toutes les vacances scolaires